COMMUNE DE
BOIS-D'AMONT



BULLETIN COMMUNAL

N°6 – DECEMBRE 2023

portes ouvertes

POTSFINK

cours



exposition



potsfink.ch



cadeaux



Poterie d'Ependes

©Service des biens culturels (SBC) Alain Kilar

SOMMAIRE

MOT DU CONSEIL COMMUNAL		5
ASSEMBLEE COMMUNALE		6
2.	Budget 2024	7
2.1	Investissements	8
2.1.1	Approbation d'un investissement de CHF 88'000.- pour une amélioration énergétique de l'école d'Arconciel (fenêtres et luminaires)	10
2.1.2	Approbation d'un investissement de CHF 70'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grand salle de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel	11
2.1.3	Approbation d'un investissement de CHF 300'000.- pour la phase de concours de projets de nouvelles infrastructures communales	13
2.2	Compte de résultat (fonctionnement)	15
3	Planification financière	26
ADMINISTRATION		36
Fermeture du bureau communal durant les fêtes de fin d'année		36
Guichet virtuel		36
Cartes journalières CFF		36
Les missions de nos employés communaux		37
Un point sur… les objectifs de la commission de l'énergie de la commune de Bois-d'Amont		38
Du côté de la population		40
JUSTICE ET POLICE		41
Taxe non pompiers		41
ECOLE ET FORMATION		42
Utilisation des parkings communaux		42
CULTURE, SPORT ET LOISIRS		43
Arconciacum		43
Fête cantonale fribourgeoise des espoirs		44
A la rencontre de… Chœur mixte A Tout Cœur		46
Marchés de Noël		47
Image d'antan		48
SANTE ET SOCIAL		49
Nouveau numéro unique pour la garde médicale du canton de Fribourg		49
SENIOR		50
Service social communal – Bois-d'Amont Solidaire		50
SERVICE TECHNIQUE		54
Energie		54
Déchets		55

Routes 55
Forêts 57

IMPRESSUM 58

SERVICE DE L'EDILITE

Frédéric Clément	Eaux	079 549 48 70
Paul Munkiba	Déchets / bâtiments	077 269 59 87
Carlos Vieira	Voirie	078 410 96 76

DEFIBRILLATEURS

4 défibrillateurs cardiaques sont à votre disposition sur le territoire communal :

Arconciel	Façade nord du bâtiment de l'administration communale, Place de l'Arche 1
Ependes	A l'extérieur du bâtiment communal, Au Village 4 Dans la grange du bâtiment sis à la rte de Sales 49
Senèdes	A l'extérieur du bâtiment situé à l'imp. de l'Etoile 5a

MOT DU CONSEIL COMMUNAL

« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite ». Voilà une citation d'Henri Ford qui dépeint les ambitions de votre Conseil communal pour notre commune de Bois-d'Amont.

Se réunir, on le savait, ne ferait pas que des heureux. Une fusion implique toujours beaucoup de changements. Et oui, le changement peut faire peur. Car nous savons ce que nous avons, mais nous ne sommes pas sûrs de ce que nous aurons dans le futur. Voilà des exemples vécus dans trois domaines différents.

- La fusion entre Sales et Ependes en 1977, exigée par le canton, avait provoqué un vent de rébellion, bien qu'elle semblait logique pour la plupart des citoyens de Sales. Et aujourd'hui, elle est bien ancrée dans notre quotidien.
- A la votation du crédit de construction du parking d'Ependes, il y eut la crainte d'une bétonisation du centre du village. Et qu'en est-il 20 ans après ? Cette place s'est révélée polyvalente et se transforme régulièrement en place de fête.
- Les déchets ont plus que doublé en Suisse depuis 1970, en corrélation avec la croissance économique et notre mode de consommation. C'est ainsi que des lois ont été mises en place en 1983 et que le tri des déchets est entré dans nos habitudes.

La démographie, les lois cantonales et fédérales, les habitudes sociétales induisent des changements auxquels une commune doit réagir pour rester vivante, financièrement saine et forte. Les domaines qui nous demandent de l'adaptation, de la flexibilité, du courage dans cette première législature sont entre autres, l'harmonisation des règlements communaux, la gestion des déchets et le développement de notre commune à travers ses infrastructures. Mais le changement n'est-il pas la loi de la vie qui mène à l'évolution ? En tout cas, les changements génèrent des discussions et cela est sain. Car cela permet des remises en question, l'ouverture sur d'autres points de vue pour finalement trouver des solutions ensemble. En tant que conseillers communaux, nous souhaitons construire le présent et l'avenir de notre commune pour nous tous et avec vous tous, avec bon sens et dans le respect de nos valeurs humaines. C'est pourquoi nous mettons un point d'honneur à être le plus transparent possible, en vous informant et en vous écoutant à travers les séances d'information, les assemblées et en gardant la porte ouverte.

En conclusion, je citerai Mère Teresa : « Je peux faire des choses que vous ne pouvez pas, vous pouvez faire des choses que je ne peux pas ; ensemble nous pouvons faire de grandes choses. » Ainsi, nous continuerons d'habiter une commune vivante, qui bouge, s'adapte, évolue avec sa population et relève les défis.

En vous souhaitant une vie agréable à Bois-d'Amont et de belles fêtes de fin d'année.

Pour le Conseil communal
Marc Monney, conseiller

ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la commune de Bois-d'Amont sont convoqués en Assemblée communale du budget le

lundi 4 décembre 2023 à 20.00 à la halle polyvalente à Ependes

1. Approbation du **procès-verbal** de l'Assemblée communale extraordinaire du 25 septembre 2023 (il ne sera pas lu)

2. **Budget** 2024
 - 2.1 **Investissements**
 - 2.1.1 Approbation d'un investissement de CHF 88'000.- pour une **amélioration énergétique de l'école d'Arconciel** (fenêtres et luminaires)
 - 2.1.2 Approbation d'un investissement de CHF 70'000.- pour **l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel**
 - 2.1.3 Approbation d'un investissement de CHF 300'000.- pour la **phase de concours de projets de nouvelles infrastructures communales**
 - 2.2 **Compte de résultat** (fonctionnement)
 - 2.3 Rapport de la **commission financière**
 - 2.4 **Approbation**

3. Présentation de la **planification financière** 2025-2029

4. Informations et **divers**

Les documents se rapportant à l'ordre du jour sont consultables sur le site Internet www.bois-damont.ch et auprès du secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

2. Budget 2024

L'élaboration d'un budget communal n'est jamais une tâche simple et doit tenir compte d'une multitude de facteurs. Constitué à près de 65% de charges liées (postes 33, 35 et 36 ci-après), ce dernier doit surtout traiter des besoins directs de la commune.

Le Conseil communal doit compter avec plusieurs comptabilités intégrées telles que celles du cercle scolaire et de l'AES. Il y a ensuite tout le travail que la commune réalise dans le cadre des infrastructures et services qu'elle fournit. Puis il y a évidemment les ressources sur lesquelles elle peut compter. C'est en fait là que se situe la complexité la plus élevée, car il est tout sauf simple d'estimer les revenus fiscaux dont la commune disposera pour réaliser ses tâches. Sur ce point de vue en particulier, le Conseil communal a souhaité avoir une approche très prudente. En découle des disponibilités avec lesquelles nous devons travailler.



2.1 Investissements

Le budget des investissements 2024 comprend 3 objets soumis à l'approbation de l'Assemblée communale. Les autres objets correspondent à des investissements dont leur inscription au budget communal permet d'identifier un besoin ou la volonté du Conseil de présenter ce dernier prochainement.

Un résumé complet du budget des investissements 2024 de la commune de Bois-d'Amont est développé ci-dessous. Les investissements présentés dans les points suivants seront présentés dans le détail et soumis à l'approbation de l'Assemblée communale. Les différents futurs projets seront présentés de manière plus succincte.

	Budget 2024	
	Charges	**Recettes**
1 Ordre et sécurité publics, défense		
Arconciel, Complexe communal – Remplacement CAD actuel	**1'000'000.00**	
Arconciel, Auberge des Trois Sapins – Installation de panneaux photovoltaïques sur la grande salle	**70'000.00**	
2 Formation		
Arconciel, Bâtiment scolaire – Améliorations énergétiques	**88'000.00**	
Ependes, Au Village 18 – Aménagement de 2 salles de classe	**1'000'000.00**	**100'000.00**
3 Culture, sport et loisirs		
Nouvelles infrastructures communales, phase de concours de projet	**300'000.00**	
7 Protection de l'environnement et aménagement du terroire		
Taxes de raccordement « nouvelles constructions »		**50'000.00**
Total des charges	**2'458'000.00**	
Total des revenus		**150'000.00**
Investissement net	**2'308'000.00**	

Dans la rubrique **« Administration générale »,** qui inclut notamment tous les bâtiments administratifs de la commune, le Conseil communal prévoit notamment pour 2024 de pouvoir présenter une solution de remplacement du système de production de chaleur du complexe communal. Le projet est actuellement traité par le mandataire de la commune qui travaille sur plusieurs variantes allant de l'installation d'une centrale de chauffe commune à plusieurs bâtiments communaux, au remplacement de manière plus réduite du système actuel. Chaque solution présente de nombreux avantages devant encore être évalués avant de pouvoir présenter un projet concret lors d'une prochaine assemblée.

Dans ce chapitre se trouve également le projet d'installation de panneaux photovoltaïques qui est décrit au chapitre 2.1.2.

Sous le titre **« Formation »,** qui regroupe toutes les activités liées à la formation et aux écoles, le Conseil souhaite inscrire 2 projets. Le premier sera présenté lors de l'assemble du 4 décembre et concerne le bâtiment scolaire d'Arconciel. Il est décrit au chapitre 2.1.1. Le second est la suite envisagée de l'investissement accepté en septembre dernier pour l'étude et le développement du projet de création de 2 salles de classe dans le bâtiment « Au Village 18 » à Ependes. Selon les résultats de l'étude un projet pour la transformation du bâtiment sera vraisemblablement présentée durant l'année 2024.

Concernant la rubrique **« Culture, sport et loisirs »**, elle intègre un seul projet. Il s'agit de la phase de concours nécessaire à la résiliation des nouvelles infrastructures communales. Le projet a été présenté en février puis en septembre 2023 lors d'une séance d'information et de l'Assemblée communale extraordinaire. Les informations présentées peuvent être trouvées sur le site internet de la commune et la phase de concours est décrite au chapitre 2.1.3 du bulletin communal.

Dans le chapitre **«Protection de l'environnement et aménagement du territoire»**, on retrouve exclusivement une estimation des taxes de raccordement pour nouvelles constructions dans le cadre de l'épuration des eaux.

Pour résumer, le budget d'investissements pour l'année 2024 présente un total net des investissements de CHF 2'308'000.-, incluant les trois nouveaux projets qui seront présenté lors de l'assemblée du 4 décembre prochain ; les autres étant des projets dont les détails ne sont pas encore suffisamment établis pour faire l'objet d'une demande d'investissement. Ces derniers seront probablement présentés lors d'une prochaine assemblée.

2.1.1 Approbation d'un investissement de CHF 88'000.- pour une amélioration énergétique de l'école d'Arconciel (fenêtres et luminaires)

La commune de Bois-d'Amont a requis de Groupe E l'établissement d'un quick-check de l'ensemble des bâtiments communaux afin d'identifier les priorités d'intervention en matière d'entretien, l'objectif étant notamment de réduire leur consommation d'énergie. Cette étude sommaire sera complétée par d'autres analyses, selon les cas, comme par exemple l'établissement d'un CECB +, certificat indispensable à l'obtention de subventions cantonales.

Certains problèmes ayant été identifiés depuis un certain temps déjà dans l'école d'Arconciel, il est proposé d'intervenir sur ce bâtiment à deux niveaux avec :

1. L'établissement d'un CECB +.
 Une offre a été demandée et elle s'élève à CHF 2'000.-

2. Le remplacement de 10 fenêtres à double vantaux et 6 fenêtres à simple vantaux, datant de 1984 par des fenêtres bois-métal en triple-vitrage. En comparaison avec les dernières fenêtres changées cette année, le prix est estimé à CHF 38'000.-.

3. Le remplacement des luminaires désuets de tout le bâtiment par des luminaires LED, plus performants.
 Une offre datant de juin 2023 s'élève à environ CHF 44'000.-.

Un montant de divers et imprévus d'environ 5% est ajouté à la demande d'investissement afin notamment de tenir compte d'une éventuelle augmentation des prix d'ici à la réalisation des travaux, ce qui fait un total de CHF 88'000.-.

Plan de financement

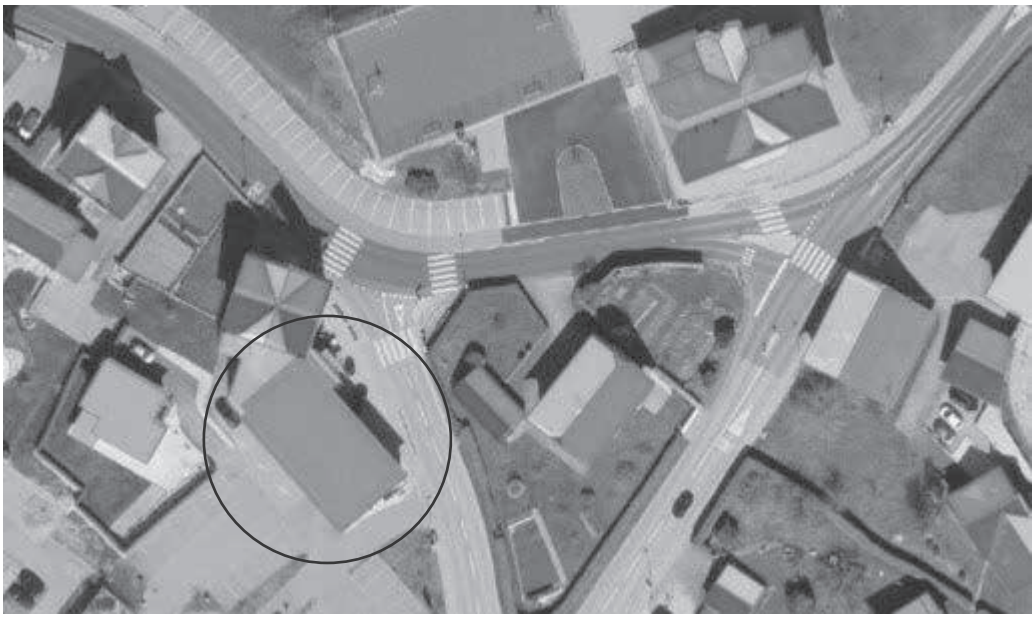
Coûts estimés	CHF 88'000.-
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2025	5%, CHF 4'400.-

2.1.2 Approbation d'un investissement de CHF 70'000.- pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel

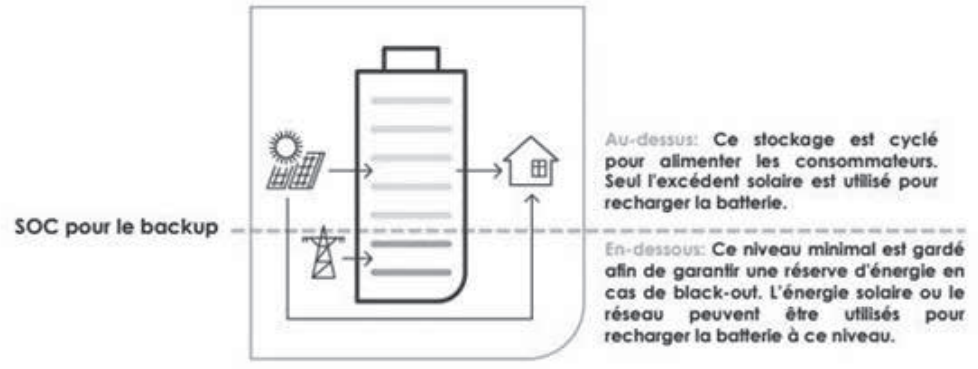
Dans le cadre de ses attributions et du mandat qui lui est donné par le Conseil communal, la commission de l'énergie a étudié les toitures des bâtiments communaux pour déterminer quel(s) serai(en)t les emplacements appropriés pour y installer des panneaux photovoltaïques.



Rapidement, la toiture de la grande salle de l'Auberge des Trois Sapins d'Arconciel a été identifiée comme étant idéale et ce pour les raisons suivantes :

- cette toiture est plate et présente une surface généreuse ;
- elle a été refaite en 2010 et ne nécessite aucune transformation ou adaptation pour accueillir des panneaux photovoltaïques ;
- aucun bâtiment ou arbre voisin ne vient lui faire de l'ombre ;
- le bâtiment, de par son affectation de restaurant, utilise une grande quantité d'électricité si bien que la production des panneaux photovoltaïques pourrait être en grande partie autoconsommée.

Le Conseil communal a demandé plusieurs offres. L'objectif était de maximiser la couverture de la toiture avec les panneaux photovoltaïques et de prévoir un système de backup. Ce système permet de garantir une réserve d'énergie en cas de black-out.



Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée communale d'installer un système de panneaux photovoltaïques standard, c'est-à-dire sans backup ni liaison avec d'autres bâtiments.

Compte tenu de la surface de panneaux photovoltaïques envisagée (~190 m2), la production électrique annuelle attendue est d'environ 40'000 kWh, ce qui représente une économie annuelle se situant quelque part entre CHF 5'780.- (tarif de revente au Groupe E) et CHF 12'800.- (autoconsommation au prix de vente actuel de 32 ct par kWh). En finalité, le tarif appliqué au restaurateur serait légèrement en-dessous de ce dernier pour l'inciter à adapter sa consommation d'électricité en fonction de la production des panneaux photovoltaïques.

Selon les offres déjà reçues, l'investissement devrait s'élever à CHF 65'000.- environ, montant auquel il est ajouté CHF 5'000.- de divers et imprévus – notamment en lien avec l'éventuelle augmentation des coûts depuis l'obtention des offres – soit un total de CHF 70'000.-.

Une demande de subvention sera adressée à Pronovo. Les entreprises consultées estiment qu'il est possible de tabler sur une rétribution unique de l'ordre de CHF 15'000.-. Étant donné que ce montant est approximatif et qu'il n'est pas possible d'anticiper à quel moment interviendra le montant de la subvention, le montant demandé pour cet investissement reste à CHF 70'000.-. Un décompte sera présenté à l'issue des travaux avec le montant final de la subvention.

Plan de financement

Coûts estimés	CHF 70'000.-
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2025	5%, CHF 3'500.-

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver un investissement de CHF 70'000.- pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la grande salle du café des Trois Sapins à Arconciel.

2.1.3 Approbation d’un investissement de CHF 300'000.- pour la phase de concours de projets de nouvelles infrastructures communales

La commune de Bois-d‘Amont souhaite développer de nouvelles infrastructures communales afin de répondre à différents besoins notamment en lien avec les activités sportives scolaires et extra-scolaires, et culturelles. Il s’agit également de solutionner la question des déchetteries communales. Lors de la séance d’information organisée au mois d’avril dernier, le Conseil communal a présenté à la population un projet prévoyant la construction de ces nouvelles infrastructures sur les parcelles RF 398, 399 et 400 du secteur Ependes, toutes propriétés de la commune de Bois-d'Amont et situées en zone d’intérêt général.

Lors de l’assemblée communale du 22 mai 2023, le Conseil communal avait demandé l’approbation d’un investissement visant à étudier de manière plus précise certaines questions et préoccupations émises, tout en permettant de préciser le cahier des charges du projet. Plusieurs réponses ont ainsi déjà pu être présentées à la population lors de l’assemblée communale du 25 septembre 2023.

Le bureau d’architecture mandaté pour accompagner le Conseil communal dans l’élaboration de ce projet a établi le cahier des charges qui sera la base du concours. Celui-ci prévoit le développement d’une première étape comprenant la construction d’une salle de sport double à usage polyvalent, avec ses aménagements extérieurs, de même qu’un abri de protection civile et d’une salle à usages multiples en sous-sol, sur les parcelles communales RF 398 et RF 399.

Situé sur la parcelle communale RF 400, le terrain de football existant nécessite d’être rénové. Ce projet peut être réalisé de manière indépendante du projet de nouvelles infrastructures dès lors qu’il ne sera pas déplacé et qu’aucune contrainte particulière ne nécessite sa mise au concours.

Le solde du terrain, non occupé par cette première étape, sera disponible pour le développement de constructions / infrastructures futures dont le programme n’est pas encore connu à ce jour, comme par exemple la construction d’une déchetterie communale, de locaux pour l’accueil de la petite enfance, de locaux pour l’administration communale, ou autres.

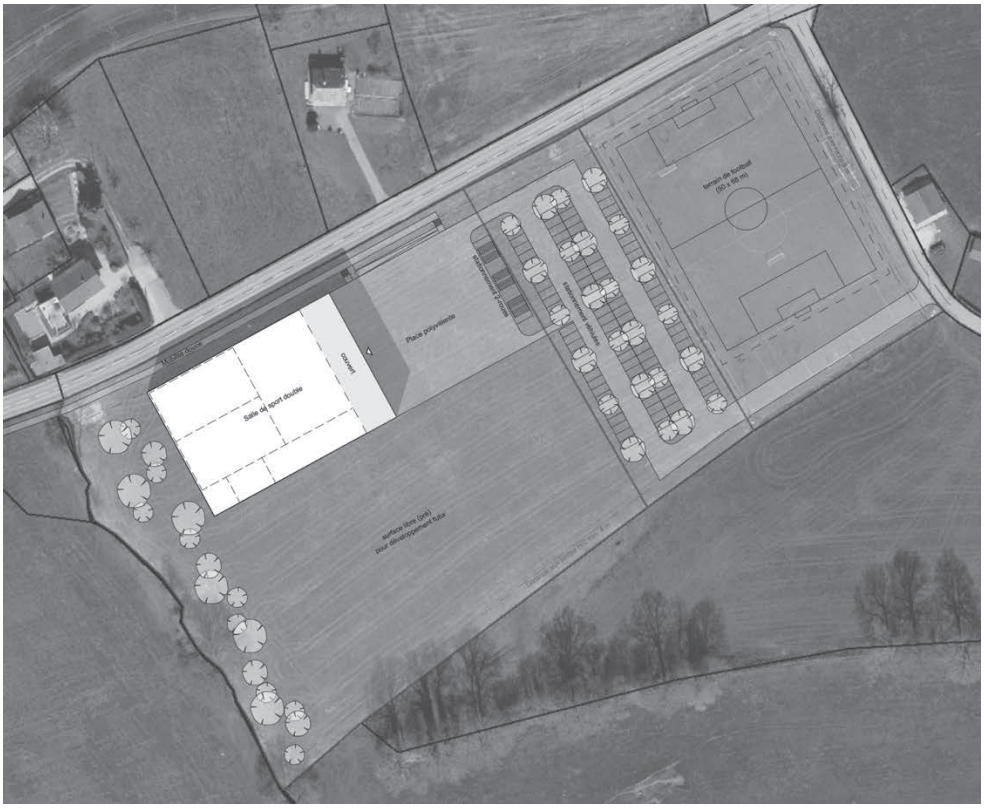
Tenant compte de ce cahier des charges et afin de trouver les meilleures solutions possibles pour ce projet, le Conseil communal souhaite organiser un concours de projets d’architecture en procédure ouverte. Assisté de son mandataire, l’objectif est de mettre en place un groupe d’étude et d’évaluation qui comprendra environ 14 personnes.

Groupe d'étude et d'évaluation

Jury
5 professionnels et 4 non-professionnels
(dont membres du Conseil communal)

Consultants / Suppléants
1 professionnel et 4-5 non-professionnels

Selon le planning établi par son mandataire, le Conseil communal prévoit que les premiers mois de 2024 seront consacrés à la finalisation des démarches de mise en place du concours, notamment la définition du panel d'experts. Il sera ensuite rendu public et ouvert. Les dossiers devraient être réceptionnés durant le printemps et évalués durant l'été. Il est ensuite prévu d'organiser une exposition des différents projets reçus et d'en sélectionner un, dont le crédit de construction sera alors soumis à l'approbation de l'Assemblée communale à la fin de l'année 2024.



	Budget
Concours infrastructures communales	
Honoraires membres du jury	**25'000.00**
Honoraires BAMO pour organisation du concours	**50'000.00**
Honoraires géomètre	**3'000.00**
Prix concurrents	**175'000.00**
Frais de reproduction (rapports du jury, etc.)	**5'000.00**
Réalisation de 40 maquettes (Fr. 400.-/pce)	**16'000.00**
Frais exposition (panneaux d'affichage, surveillance, etc.)	**5'000.00**
Apéro vernissage exposition	**3'000.00**
Divers et imprévus	**18'000.00**

Plan de financement

Coûts estimés	CHF 300'000.-
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement dès l'année qui suit la réalisation du projet	3%, CHF 9'000.-

2.2 Compte de résultat (fonctionnement)

L'introduction du nouveau plan comptable MCH2 modifie la forme donnée aux comptes et aux budgets communaux, à savoir que la présentation de ces derniers se fait principalement par nature et non plus par chapitre fonctionnel. Le résumé ci-après reprend cette forme qui intègre totalement les charges et revenus des comptabilités secondaires. Pour notre commune, celles-ci regroupent notamment le cercle scolaire, l'AES et le Fonds Antoine Dousse.

Le chapitre **« Charges de personnel »** rassemble l'ensemble des coûts liés au personnel communal. Non seulement le personnel de l'administration et de l'édilité, mais également les jetons de présence (commissions et conseillers) et le traitement des employés de déchetteries, du personnel de nettoyage, de la direction ainsi que des intervenants de l'accueil extrascolaire, de la secrétaire, de la directrice du cercle scolaire et des aides diverses pour certaines tâches spécifiques ou également des jeunes qui collaborent avec notre équipe durant les nettoyages d'été.

Le chapitre inclut évidemment l'ensemble des charges patronales, les frais de formation et de perfectionnement ainsi que les autres charges liées au personnel. Il augmente principalement dû au fait des engagements et adaptations de salaires dans les entités gérées par la commune, comme l'AES (CHF 60'000.-), mais également à la ventilation des tâches réalisées par l'équipe technique.

Le chapitre **« Charges de biens et services et autres charges d'exploitation »** représente l'ensemble des mandats et coûts matériels à la charge de la commune. Sont comptabilisés ici par exemple les charges d'entretien des bâtiments communaux, le matériel de bureau, l'informatique, les télécommunications, les assurances, l'eau, l'énergie, le combustible, les cotisations, les locations de matériel et services ainsi que l'affranchissement. Se basant sur l'environnement économique actuel et l'émergence d'un nouveau conflit au Moyen-Orient, le Conseil communal anticipe une augmentation importante de ces charges pour l'ensemble des bâtiments communaux. Des projets seront mis en place ces prochaines années (panneaux solaires, remplacement de système de production de chaleur) pour tenter d'atténuer les conséquences des fluctuations de prix des différentes énergies.

Le chapitre **« Amortissements du patrimoine administratif »** comptabilise les charges d'amortissement de tous les bâtiments du patrimoine administratif de la commune ainsi que des infrastructures routières, d'adduction d'eau, de traitement des eaux usées et de la gestion de déchets. Il intègre également la dévalorisation d'actifs tels que les PAL des trois anciennes communes. Ces charges correspondent aux exigences comptables de la nouvelle loi sur les finances communales et ne peuvent pas être adaptées. La diminution de CHF 33'839.- est due au fait que certains amortissements sont arrivés à terme.

Le chapitre **« Charges financières »** comptabilise les coûts des dettes de la commune, soit les intérêts payés pour les prêts qu'elle a obtenus auprès de différents établissements bancaires ou d'assurances. Les taux négociés ces dernières années étaient très favorables et sont suivis régulièrement. Dans le cadre de l'acquisition de l'immeuble Au Village 18 à Ependes, une partie du coût a été financé par la reprise d'une hypothèque existante à des conditions très favorables. Il en résulte une diminution de CHF 5'846.-.

Le chapitre **« Attributions aux fonds et financements spéciaux »** renvoie aux sous-chapitres sujets à un financement propre comme l'adduction d'eau, l'épuration et la gestion des déchets. Selon les charges et les produits attendus de ces différentes tâches communales, une attribution à la réserve de CHF 128'803.- est prévue. Celle-ci ne concerne pas la gestion de déchets qui est toujours partiellement financée par l'impôt ordinaire.

Le chapitre **« Charges de transfert »** correspondant de manière globale à l'ensemble des participations communales à des organisations supra-communales, cantonales ou fédérales. Il comptabilise ce qui est couramment appelé charges liées. Celles-ci représentent plus de 55 % des charges de la commune pour le budget 2024. Si on y ajoute le chapitre concernant les amortissements, ce pourcentage s'élève même à 63.18 %. La marge de manœuvre dont dispose le Conseil est relativement faible. Conjugué à une augmentation importante des charges liées à l'énergie, il ne reste que très peu de solutions possibles pour limiter les charges. L'augmentation de ce chapitre est essentiellement due aux augmentations prévues sur le budget du Réseau Santé de la Sarine. Le détail de ces augmentations est donné plus bas au chapitre dédié à la présentation par fonctions du budget communal.

Le tableau ci-dessous détaille les charges classées par nature pour le budget 2024 avec quelques informations sur les différences par rapport à l'exercice précédent.

	Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel				
	1'440'050.00		**1'535'678.00**	

- Engagements et adaptations des salaires AES
- Engagement d'aides concierges lors de travaux annuels
- Marge de manœuvre pour répondre au renchérissement

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation				
	2'167'724.00		**2'244'506.00**	

- Augmentation des charges de combustibles et d'énergie

33 Amortissement du patrimoine administratif				
	888'002.00		**854'163.00**	
34 Charge financières				
	71'170.00		**65'324.00**	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux				
	272'498.00		**155'108.00**	

- Attribution à la réserve pour l'adduction d'eau et l'épuration

36 Charges de transfert				
	5'783'719.00		**6'126'753.00**	
39 Imputations internes				
	64'013.00		**67'180.00**	

- Loyers facturés en interne par la commune

Comme pour les charges, les recettes de la commune sont classées par type. Le chapitre **« Revenus fiscaux »** enregistre l'évaluation des entrées fiscales pour l'année 2024. Utilisant comme référence les statistiques cantonales et traitant le tout avec beaucoup de prudence en tenant compte des exercices écoulés et de la conjoncture, nous avons opté pour une approche prudente. Sur la base des projections de l'État, il serait possible d'être un peu plus optimiste, mais les remboursements d'impôts qui ont été fait durant les deux dernières années nous laissent présager une tendance moins favorable que précédemment. Le bouclement de l'exercice actuel (2023) devrait permettre d'y voir un peu plus clair. Le chapitre augmente globalement, mais les estimations, considérant les 2 dernières années, restent prudentes.

Le chapitre **« Taxes »** comptabilise les taxes perçues par la commune dans le cadre de ses tâches d'adduction d'eau, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets. Ces montants correspondent aux tarifs applicables au travers des règlements communaux actualisés depuis 2022. Ils prennent également en compte le cycle de facturation actuel et les montants calculés par ce-dernier. Comme fixé dans les règlements sur l'adduction d'eau et l'épuration, le Conseil communal s'est penché sur les tarifs appliqués et a opté pour une stabilité des tarifs à la vue des différents projets inscrits dans la planification financière. Le budget tient compte également des tarifs introduits par le nouveau règlement sur la gestion des déchets.

Le chapitre **« Revenus financiers »** enregistre les produits engendrés par les locations des différents bâtiments et infrastructures communales. Il est notamment

marqué par la seconde tranche liée à la vente de l'immeuble de l'Areinal, coopérative à laquelle la commune participait. Ce sont environ CHF 143'000.- de revenus non-planifiés qui seront perçus par la commune en 2023 et en 2024. Ceci explique l'évolution de ce chapitre.

Le chapitre **« Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux »** comptabilise les prélèvements sur les réserves disponibles. Pour le budget 2024, le seul prélèvement concerne l'entretien des forêts. Le Conseil relève ici que l'exploitation des forêts communales par la corporation Forêts-Sarine ne devrait pas induire de coût pour l'année à venir. En effet, l'activité de l'association couvrant les charges, le budget 2024 de l'association est équilibré.

Le chapitre **« Revenus de transferts »** correspond aux revenus provenant de communes partenaires dans des associations gérées par Bois-d'Amont, à certaines subventions et aux versements liés à la péréquation financière. Lorsque les charges d'une tâche communale réalisée en partenariat avec une autre commune augmentent, la couverture de ces charges augmente proportionnellement et induit donc un produit.

Le chapitre **« Revenus extraordinaires »** comptabilise essentiellement les prélèvements au fonds de réévaluation lié au passage à MCH2 et à la revalorisation des actifs communaux.

Le chapitre **« Imputations internes »** comptabilise, dans le cas de la commune de Bois-d'Amont, essentiellement les produits des prestations refacturés en interne. Par exemple, le montant des loyers refacturés à l'accueil extrascolaire.

Le tableau ci-dessous détaille les produits classés par nature pour le budget 2024 avec quelques informations sur les différences par rapport à l'exercice précédent.

	Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40 Revenus fiscaux				
		6'181'200.00		**6'366'000.00**

- Estimation des impôts directs sur les personnes physiques et morales, ainsi que des autres impôts directs
- Anticipation des impôts spéciaux (gains immobiliers et plus-values, mutations et donations)

41 Revenus réguliers				
		0.00		**1'000.00**
42 Taxes				
		1'359'920.00		**1'386'500.00**

- Adaptation de la facturation des taxes d'adduction d'eau et d'épuration tenant compte de la période de facturation antérieure
- Introduction du nouveau règlement sur les déchets et adaptation de la taxe perçue

44 Revenus financiers				
		557'090.00		**771'290.00**

- Adaptation des loyers sur la base des charges réelles
- Produit financier de la liquidation de la société coopérative Areinal

45 Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux			
	55'434.00		**26'305.00**
46 Revenus de transfert			
	1'588'215.00		**1'711'034.00**

- Péréquation financière
- Augmentation de la couverture des charges par des communes partenaires (AES, écoles)

48 Revenus extraordinaires			
	334'581.00		**334'581.00**

- Pas d'adaptation

49 Imputations internes			
	64'013.00		**69'880.00**

- Égal aux charges

Total des charges			
10'687'176.00		**11'048'712.00**	
Total des revenus			
	10'140'453.00		**10'666'590.00**
Excédent de charges			
	546'723.00		**382'122.00**

Le Conseil communal a anticipé cet exercice en gardant régulièrement un œil sur les budgets antérieurs, le premier exercice clôturé de la nouvelle commune et en réalisant un bouclement intermédiaire au 31 août. Comme à son habitude, le Conseil communal a apporté une attention toute particulière à l'analyse et à la relecture du plus grand nombre d'objets possible.

Ce nouveau budget du compte de résultat de la commune de Bois-d'Amont présente un total de charges de CHF 11'048'712.00, soit une augmentation de 3.3% par rapport au budget 2023 et des produits de CHF 10'666'590.00 en forte augmentation de 5.18%, principalement due à la couverture des charges dans les comptabilités internes, à l'évolution des revenus et aux revenus financiers non-prévisibles. Le tout additionné induit un excédent de charges de CHF 382'122.00, représentant environ 3.46 % des charges totales. Avec l'introduction de la nouvelle loi sur les finances communales, le seuil fixé précédemment à 5% ne s'applique plus formellement et n'est plus le déclencheur d'une adaptation du taux d'impôts. Se référant aux nouvelles normes comptables introduites par MCH2, ce résultat induira un prélèvement à la fortune communale équivalent à l'excédent de charge. Au 31 décembre 2022, celle-ci s'établit à CHF 6'597'745.00 en augmentation de CHF 1'029'291.00 par rapport au premier bouclement des comptes communaux de la nouvelle commune.

Dans la nouvelle norme MCH2, il existe également une présentation des comptes et budgets par chapitres pour classifier les charges et les produits par rapport aux fonctions ou tâches communales. Dans un but de clarté et transparence, vous trouverez ci-après le budget 2024 pour la commune de Bois-d'Amont sur la base des chapitres définis par les nouvelles normes comptables. Il intègre quelques explications liées à chaque écart substantiel :

	Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale				
	1'708'469.00	**542'483.00**	**1'770'441.00**	**588'433.00**
011/012 Législatif et exécutif				
	101'641.00	0.00	91'000.00	0.00

- Réduction des frais d'imprimés et de publications (bulletins et tous-ménages)
- Mise en place de MCH2 quasiment terminée, réduction des conseils fournit par l'organe de révision
- Re-calculation des charges en lien avec les traitements et les activités du Conseil communal ; les frais en lien avec le travail des conseillers est ventilé par dicastère pour tenir compte de la réalité du travail de chacun

021/022 Administration des finances et services généraux				
	911'591.00	56'850.00	912'672.00	55'800.00

- Charges globalement stables tant pour le service des finances que pour le secrétariat général
- Nombre de poursuites en augmentation, donc frais et remboursements supplémentaires
- Rationalisation des imprimés, notamment grâce à l'introduction du système eBill et recommandations d'utilisation
- Développement complémentaire dans l'outil de gestion et de comptabilité
- Optimisation des frais de téléphone et d'affranchissement (eBill)
- Recul du nombre de demandes de permis de construire d'importance
- Adaptation de certains contrats de maintenance et de location de logiciels et de matériel informatique
- Contribution au projet Digi-FR (guichet électronique)
- Mise en place d'une place d'apprentissage

029 Immeuble administratifs				
	695'237.00	485'633.00	766'769.00	532'633.00

- Produit de réévaluation du patrimoine administratif déplacé au chapitre 9
- Adaptation des charges en lien avec l'énergie selon les augmentations de tarifs annoncées
- Réévaluation des charges d'entretien selon analyses effectuées et interventions urgentes
- Projets d'entretien prévoyant notamment : réfection partielle d'un appartement en cas de fin de bail dans le complexe, réparation de la chambre froide de l'Auberge des Trois Sapins et mise en conformité de la cheminée de l'Auberge du château
- Analyse de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux

1 Ordre et sécurité publics, défense				
	123'786.00	**78'830.00**	**118'053.00**	**84'600.00**
150 Service du feu				
	117'339.00	78'830.00	111'350.00	84'600.00

- Intégration des coûts de défense incendie reçus du Réseau Santé Sarine (participation communale au bataillon et versement de la taxe d'exemption)
- Perception proportionnelle de la taxe d'exemption
- Location et participation aux charges du local du feu utilisé par le bataillon
- Suppression de la comptabilité interne correspondant au CSPi

	Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
160 Défense	6'447.00	0.00	6'703.00	0.00

- Participation à l'instruction cantonale en matière de protection civile
- Participation à l'organisation régionale des points de rencontre d'urgence
- Coûts en lien avec la mise en place du point de rencontre d'urgence (PRU)

2 Formation

	4'107'894.00	**908'735.00**	**4'386'795.00**	**1'038'199.00**
211/212/213/214 Scolarité obligatoire	2'504'996.00	0.00	2'589'520.00	0.00

- Augmentation des coûts en lien avec la participation communale aux dépenses cantonales des écoles enfantines (4.84%), primaires (5.59%) et au cycle d'orientation (1.39%)
- Diminution de la participation communale aux dépenses du Conservatoire (20.75%)

217 Bâtiments scolaires	326'848.00	30'515.00	350'245.00	29'697.00

- Planification des charges d'entretien sur les 2 sites scolaires par rapport aux besoins réels (escalier école d'Ependes et réparation mineure école d'Arconciel)
- Mise en place de personnel de nettoyage polyvalent pour répondre à la réorganisation du travail d'entretien

218 Accueil extra-scolaire	324'140.00	259'963.00	423'780.00	344'730.00

- Ajout de nouvelles tranches horaire et augmentation du nombre d'enfants accueillis pour les repas
- Engagement de nouvelles intervenantes et d'une nouvelle directrice au cours de l'été 2023
- Adaptation des salaires du personnel de l'AES selon les barèmes officiels
- Utilisation quasi quotidienne de la salle 2 de la halle polyvalente pour servir les repas aux enfants accueillis
- Adaptation de la participation intercommunale

2196 Cercle scolaire intercommunal	615'257.00	615'257.00	660'272.00	660'272.00

- Augmentation générale des coûts en lien avec le cercle scolaire (7.32%)
- Nouvelle augmentation du coût des transports scolaires basée sur le nombre d'enfants et les transports pour la piscine
- Augmentation du taux d'occupation de la secrétaire de la directrice du cercle scolaire
- Utilisation accrue de locaux communaux par l'école, augmentation proportionnelle des loyers et des charges (ouverture d'une salle de classe provisoire dans le bâtiment de l'ancienne administration d'Ependes)
- Organisation d'un camp de ski
- Stabilité de la contribution communale au service de logopédie et psychologie, à CHF 105'000.00

	Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
22/23 Écoles spécialisées et formation professionnelle	333'653.00	0.00	359'478.00	0.00

- Importante augmentation de la participation communale aux institutions spécialisées (7.74%)
- Stabilité de la participation communale au service de la formation professionnelle

3 Culture, sport et loisirs	**356'122.00**	**88'435.00**	**352'048.00**	**103'952.00**
32 Culture	50'268.00	0.00	47'898.00	0.00

- Adaptation des subventions communales aux sociétés locales et aux manifestations soutenues par la commune
- Adaptation du calendrier des réceptions prévues par la commune en 2024
- Soutien au projet de revitalisation du site des ruines du Château d'Arconciel (Association Arconciacum)

34 Sport et loisirs	305'854.00	88'435.00	304'150.00	103'952.00

- Redéfinition de l'aide octroyée au FC Haute-Sarine
- Création et financement d'un groupement d'animation communal
- Prise en charge de l'entretien des terrains de foot
- Divers petits travaux d'entretien à la buvette du terrain de foot d'Arconciel
- Réparations dans la halle polyvalente et la salle 2
- Entretien planifié des places de jeux situées au centre du village d'Ependes

4 Santé	**948'906.00**	**11'000.00**	**1'095'452.00**	**10'000.00**
41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux	637'639.00	0.00	754'238.00	0.00

- Selon le budget du Réseau Santé Sarine, augmentation de plus de 18% notamment liée aux participations aux frais de gestion de la commission de district (35%) et aux frais d'accompagnement pour personnes âgées (11%)

42 Soins ambulatoires	297'917.00	0.00	328'644.00	0.00

- Selon le budget du Réseau Santé Sarine, augmentation de plus de 10% notamment liée aux soins à domicile (13%) et aux participations aux indemnités forfaitaires régionales (9.2%)

43 Prévention	13'350.00	11'000.00	12'350.00	10'000.00

- Stabilité des frais en lien avec le service dentaire scolaire

5 Prévoyance sociale	**1'240'791.00**	**7'200.00**	**1'275'474.00**	**10'520.00**

	Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
51 Maladie et accident	3'000.00	0.00	0.00	0.00

- Poste budgétaire déplacé au chapitre 53 : « Vieillesse et survivants »

52 Invalidité	641'537.00	0.00	669'687.00	0.00

- Augmentation de la participation communale aux frais cantonaux en lien avec les institutions spécialisées (4.4%)

53 Vieillesse et survivants	0.00	2'000.00	3'000.00	2'000.00

- Dédommagement et réduction de primes selon préavis de la Justice de Paix

54 Famille et jeunesse	212'759.00	0.00	230'768.00	0.00

- Diminution du financement des allocations familiales pour personnes sans activité lucrative (-7%) et des contributions d'entretien (-4%)
- Développement de la crèche intercommunale et augmentation de la prise en charge communale de la participation au déficit
- Augmentation des subventions octroyées pour l'accueil familial de jour
- Augmentation de la participation au Service officiel des curatelles en raison du déménagement du service à Marly ; augmentation du nombre de personnes prises en charge domiciliées dans la commune et déménagement du service

55 Chômage	43'000.00	0.00	43'364.00	0.00

- Contribution communale au Fonds cantonal de l'emploi stable

57 Aide sociale et domaine de l'asile	340'495.00	5'200.00	328'655.00	8'520.00

- Nouvelle diminution des charges cantonales et régionales en lien avec la prévoyance sociale (-4.10%)
- Augmentation des aides individuelles octroyées par le Fond Dousse, sans incidence sur le résultat du budget

6 Trafic et télécommunication				
	774'954.00	**23'930.00**	**752'691.00**	**2'330.00**
61 Circulation routière	621'239.00	0.00	623'789.00	1'330.00

- Adaptation de la répartition des heures du personnel communal
- Diminution des mandats octroyés à des tiers dans le cadre de l'entretien des routes communales
- Ajout de l'entretien des parcs, jardins et places communales dans le chapitre (travail de l'édilité, mandats et achats de matériel)
- Stabilité des frais de déneigement des routes communales
- Adaptation des charges d'amortissement sur la base des travaux finalisés en 2023 (trottoir de Sales)
- Abandon de la subvention pour l'achat de vélos électriques

	Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
62 Transport publics	153'715.00	23'930.00	128'902.00	0.00

- Augmentation de la participation communale aux transports régionaux et au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire (+4.19%)
- Arrêt de la mise à disposition d'abonnements journaliers CFF

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	**1'322'373.00**	**1'119'712.00**	**1'212'562.00**	**1'061'455.00**
71 Approvisionnement en eau	347'657.00	347'657.00	302'641.00	302'641.00

- Application des nouveaux tarifs introduits en 2022, avec attribution au fonds de maintien de la valeur des installations
- Revenus basés sur la période facturée
- Entretiens planifiés

72 Traitement des eaux usées	555'787.00	555'787.00	501'046.00	501'046.00

- Application des nouveaux tarifs introduits en 2022, avec attribution au fonds de maintien de la valeur des installations
- Revenus basés sur la période facturée
- Entretiens planifiés

73 Gestion des déchets	277'758.00	211'077.00	253'462.00	250'850.00

- Optimisation des heures de présence du personnel édilitaire selon année 2023
- Adaptation des frais d'élimination selon utilisation actuelle des déchetteries
- Couverture de près de 98%, pas de constitution de réserve possible
- Indexation des frais de transport pour les déchets triés
- Frais d'entretien prévoyant des adaptations des bennes mises à disposition
- Indexation de la déduction couches-culottes

74 Correction de cours d'eau	16'023.00	436.00	20'023.00	436.00

- Revitalisation de plusieurs cours d'eau de la commune
- Participation communale à la réserve cantonale de la Petite Sarine

77 Cimetières communaux	29'239.00	4'755.00	39'906.00	5'982.00

- Application du nouveau règlement
- Uniformisation des budgets des deux cimetières
- Frais d'entretien revus pour le cimetière d'Ependes

79 Aménagement du territoire	95'909.00	0.00	95'484.00	500.00

- Charges en lien avec la mise en place du PAD du Pré du Bugnon et l'assistance dans le cadre du projet d'EMS
- Adaptation de l'amortissement des plans d'aménagement
- Participation à l'Association Régionale Sarine dans le cadre du projet de plan directeur régional

	Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8 Économie publique				
	59'240.00	**51'513.00**	**57'500.00**	**48'952.00**
81 Agriculture	30'083.00	22'356.00	30'904.00	22'356.00
› Amortissement des investissements en lien avec les voies de communication à vocation agricole				
82 Sylviculture	13'383.00	13'383.00	8'048.00	8'048.00
› Entretien du domaine forestier communal				
› Prise en charge par prélèvement à la réserve liée				
84 Tourisme	15'774.00	15'774.00	18'548.00	18'548.00
› Entretien du sentier panoramique				
› Prise en charge par prélèvement à la réserve liée				
9 Finances et impôts				
	44'641.00	**7'308'615.00**	**27'696.00**	**7'718'149.00**
91 Impôts	36'641.00	6'227'531.00	19'643.00	6'430'831.00
› Évaluation des recettes sur la base des statistiques cantonales, analyses internes et prévisions				
› Intégration des statistiques fiscales actuelles et des montants facturés en 2023				
› Compensations cantonales en lien avec la réforme fiscale				
› Estimation prudente des entrées fiscales irrégulières (impôts sur les gains immobiliers et les plus-values, les mutations et les donations)				
93 Péréquation financière intercommunale	0.00	580'303.00	0.00	632'960.00
› Augmentation des revenus selon calculs de l'État				
95 Part aux recettes sans affectation	4'000.00	155'000.00	4'053.00	162'127.00
› Augmentation de la part perçue sur l'impôt sur les véhicules à moteur				
96 Administration de la fortune et de la dette	4'000.00	10'550.00	4'000.00	157'000.00
› Suppression partielle des intérêts négatifs				
› Produit de la dissolution de la société immobilière coopérative Areinal				
97 Redistributions	0.00	650.00	0.00	650.00
99 Postes non ventilables	0.00	334'581.00	0.00	334'581.00
› Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif				

	Budget 2023		Budget 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges				
	10'687'176.00		**11'048'712.00**	
Total des produits				
		10'140'453.00		**10'666'590.00**
Excédent de charges				
		546'723.00		**382'122.00**

Comme décrit dans le tableau ci-dessus, les participations communales aux frais du Réseau Santé de la Sarine ont nettement augmenté pour l'année 2024. Cette augmentation est notamment due, dans le cadre de la Commission des établissements médico-sociaux (CODEMS), au montant du budget du RSS de CHF 14'941'000.- (+ CHF 3'728'000.-), principalement relative à la prise en charge des frais financiers de l'EMS des Chênes et de l'EMS du Manoir suite à leur rénovation et agrandissement. Concernant les indemnités forfaitaires, le montant mis au budget 2024 est de CHF 5'900'000.- contre CHF 5'400'000.- pour l'exercice actuel. Cette augmentation est justifiée par les nombreux nouveaux cas présentés à la commission ces dernières années. Globalement, sur l'ensemble des services fournit par l'association, l'engament de plusieurs personnes a également un impact sur le budget des différents services.

Une majorité des revenus de notre commune est issue des différents impôts. Pour 2024, basées sur les statistiques fournies par l'État et les acomptes facturés durant l'année, les projections réalisées voient les produits totaux des impôts s'additionner à CHF 6'430'831.00, soit CHF 5'659'931.00 d'impôts communaux ordinaires et CHF 770'900.00 d'impôts communaux spéciaux. Ces derniers sont extrêmement variables et doivent être évalués avec précaution. Les transferts immobiliers généralement plus fréquents ont été appréhendés avec une grande prudence.

Le budget ayant été détaillé au travers de ce chapitre, des explications plus succinctes seront données lors de l'assemblée du 4 décembre.

3. Planification financière

L'introduction du nouveau plan comptable MCH2 requiert de la part des communes d'établir et de présenter une planification financière complète. Celle-ci doit être mise à jour annuellement lors de l'établissement du budget, mais ne doit pas faire l'objet d'une prise de position de l'Assemblée.

Dans un souci de réalisation d'infrastructures attendues, le travail de réactualisation de la planification des investissements (financière) est intense et son impact sur l'état des finances communales futures est capital. Dans le cadre de l'établissement de cette planification financière, le Conseil communal a cherché à confirmer les objectifs d'investissement prioritaires de la dernière période de planification, a revu individuellement tous les investissements par dicastère afin de redimensionner et redéfinir certains calendriers et choix sur le long terme.

Sur ces bases et le budget d'investissement décrit ci-dessus, le Conseil communal souhaite revenir brièvement sur les éléments connus et planifiés à ce jour pour la période 2025-2029. Représentés par fonctions, ces projets permettent de garder une vue d'ensemble des travaux à réaliser sur le territoire communal dans les années à venir. On y retrouve à court terme :

- le déploiement d'un système de gestion électronique des documents ;
- le remplacement du système de production de chaleur du complexe communal d'Arconciel ;
- l'assainissement énergétique de plusieurs bâtiments communaux ;
- la création d'une halle polyvalente double avec abris-PC, cuisine, place de fête et autres aménagements (phase de concours en 2024 et réalisation prévue à ce jour pour 2029). Ce projet inclut naturellement toutes les infrastructures nécessaires à ce dernier qui se retrouvent respectivement dans les chapitres dédiés à l'eau, l'épuration et aux routes communales ;
- la réfection de la route de Treyvaux et la mise en conformité des arrêts de bus, dans le cadre du projet commun avec la commune de Treyvaux dont l'étude est en cours ;
- la réfection de la route de Chésalles une fois que le quartier de Pelloula sera réalisé ;
- l'aménagement de plusieurs cheminements piétonniers au centre du village d'Ependes ;
- la création et les remplacements de conduites d'eau pour les quartiers Es Nès et Les Moulins à Arconciel ;
- l'aménagement d'une nouvelle conduite pour alimenter le projet de nouvelles infrastructures ;
- des projets plus importants en lien avec le GAME, notamment pour le village de Senèdes ;
- la mise en séparatif progressive des quartiers du Pré du Château (avec la création d'un bassin de rétention), du Vuasoz (avec le raccordement des nouvelles infrastructures et du Rialet), de l'ancienne poste, du Pontet et du centre du village à Ependes ;
- l'aménagement d'une nouvelle déchetterie ou de points de collecte sans date déterminée ;
- la réalisation de travaux d'endiguement et de revitalisation pour le ruisseau de Copy et du Rialet.

Cette planification est systématiquement soumise à la commission financière qui n'est pas tenue d'émettre de préavis. Les éléments décrits ci-dessus sont des intentions et feront l'objet d'investissements le temps venu. Il ne s'agit dès lors pas d'engagements fixes de la part du Conseil communal. Dans tous les cas, l'Assemblée devra se positionner sur chacun d'entre eux. Les coûts et les délais sont des estimations et seront bien entendu mis à jour lors de la concrétisation du projet. L'ensemble de cette planification est présentée dans le tableau ci-après. Le Conseil communal est à disposition pour discuter de l'un ou l'autre de ces projets.

Fonctionnement	Budget 2024 Charges	Budget 2024 Revenus	Prévision 2025 Charges	Prévision 2025 Revenus	Prévision 2026 Charges
0 Administration générale					
	1'770'441.00	588'433.00	1'596'291.00	593'869.00	1'620'236.00
1 Ordre et sécurité publics, défense					
	118'053.00	84'600.00	128'254.00	86'207.00	129'985.00
2 Formation					
	4'386'795.00	1'038'199.00	4'449’530	1'078'174.00	4'650'297.00
3 Culture, sport et loisirs					
	352'048.00	103'952.00	358'737.00	103'952.00	363'580.00
4 Santé					
	1'095'452.00	10'000.00	1'137'946.00	10'190.00	1'174'929.00
5 Prévoyance sociale					
	1'275'474.00	10'520.00	1'307'039.00	10'720.00	1'324'684.00
6 Trafic et télécommunication					
	752'691.00	2'330.00	761'342.00	2'330.00	766’671.00
7 Protection de l’environnement et aménagement du territoire					
	1'212'562.00	1'061'455.00	1'201'888.00	1'081'623.00	1'218'113.00
8 Economie publique					
	57'500.00	48'952.00	58'046.00	49'074.00	58'453.00
9 Finances et impôts					
	27'696.00	7'718'149.00	47'492.00	11'548'340.00	39'746.00
Total des charges et des revenus					
	11'048'712.00	10'666'590.00	11'046'565.00	14'564'479.00	11'346'693.00
Excedent de charges / produits					
	0	382'122.00	3'517'914.00	0	0
Totaux					
	11'048'712.00	11'048'712.00	14'564'479.00	14'564'479.00	11'346'693.00
Excedent de charges / produits					
-2,7%*		3,5%		-31,8%	
Taux d’endettement net					
-29,5%*		27%		-37%	
Degré d’autofinancement					
117,6%*		24%		446%	

*moyenne

	Prévision 2027		Prévision 2028		Prévision 2029	
Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
661'942.00	1'659'495.00	665'046.00	1'687'685.00	668'182.00	1'702'166.00	671'348.00
87'371.00	133'235.00	89'555.00	135'367.00	90'988.00	136'179.00	91'534.00
1'116'328.00	4'765'817.00	1'143'374.00	4'841'562.00	1'161'291.00	4'881'452.00	1'168'430.00
103'952.00	432'669.00	103'952.00	498'632.00	103'952.00	500'904.00	103.952.00
10'317.00	1'227'801.00	10'575.00	1'272'002.00	10'745.00	1'287'266.00	10'809.00
10'865.00	1'365'368.00	11'136.00	1'387'214.00	11'314.00	1'395'537.00	11'382.00
2'330.00	776.254.00	2'330.00	782'464.00	2'330.00	784'812.00	2'330.00
1'096'225.00	1'248'566.00	1'123'630.00	1'268'543.00	1'141'608.00	1'276'154.00	1'148'458.00
49'173.00	59'183.00	49’468	60'130.00	49'863.00	60'491.00	50'013.00
7'970'877.00	27'382.00	8'161'816.00	25'633.00	8'287'084.00	23'987.00	8'334'831.00
11'109'380.00	11'695'770.00	11'360'883.00	11'959'233.00	11'527'357.00	12'048'948.00	11'593'088.00
237'314.00	0	334'887.00	0	431'876.00	0	455'860.00
11'346'693.00	11'695'770.00	11'695'770.00	11'959'233.00	11'959'233.00	12'048'948.00	12'048'948.00
2,1%		2,9%		3,6%		3,8%
-34%		-30%		-27%		-19%
59%		12%		22%		49%

Plan financier

Le plan financier est un outil de gestion mis à jour au moins une fois par an qui permet au Conseil communal de présenter une analyse prévisionnelle sur cinq ans (budget de l'année suivante ainsi que planification sur quatre ans). Cet exercice a pour but de donner l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des charges et des revenus de fonctionnement ainsi que l'impact sur les indicateurs principaux du bilan et du compte de flux de trésorerie en tenant compte des investissements planifiés.

Les projections faites découlent des connaissances actuelles et de l'évolution des comptes des 2 dernières années, du contexte socio-économique et d'autres paramètres de planification spécifiques qui influencent plus ou moins fortement l'évolution des charges et des revenus. L'élément chiffrable utilisé pour cette planification est principalement l'évolution démographique et le développement de la commune planifiable à ce jour. D'autres facteurs pourraient notamment impacter ces projections, soit :

- un changement important quant à la situation économique ;
- des modifications légales au niveau fédéral et cantonal ;
- d'éventuelles nouvelles décisions d'associations de communes ;
- l'arrivée ou le départ de contribuables, la construction et l'occupation des logements.

L'inscription des investissements au plan financier permet de calculer l'impact en termes d'endettement, d'amortissements et d'intérêts de la dette sur le compte de résultats. En découle le calcul des indicateurs financiers préconisés par MCH2.

Selon l'étude Microgis mandaté par le district en 2022, la population devrait croître en moyenne d'environ 4,6% entre 2025 et 2030, 4,9% pour les zones périphériques. Cette augmentation devrait se tasser les années suivantes. Selon les constructions prévues et les parcelles libres de la commune, le Conseil estime que, selon la célérité avec laquelle ces projets devaient être mis sur le marché, il pourrait y avoir une augmentation démographique de près de 8 % dans les 5 à 6 prochaines années.

A cette évolution vient s'ajouter le fait que la population au 31 décembre est utilisée pour calculer la participation de la commune à la plupart des charges liées qu'elle doit assumer annuellement ; par exemple, le chiffre utilisé est celui de fin 2022 pour les budgets 2024. Les revenus sont soumis aux mêmes contraintes ; pour les personnes qui s'installent dans la commune cette année, les données fiscales ne sont pas encore connues et elles ne seront donc taxées que l'année suivante, et contribueront seulement au budget 2025. Ce sont donc plus ou moins 2 ans de retard pour les charges comme les produits par rapport à l'évolution démographique.

Naturellement, le Conseil communal a également introduit la planification financière (surtout le financement des investissements et leur amortissement) ; à condition que tout soit fait selon la planification financière actuelle. Ont également été intégrés les investissements approuvés ces dernières années et la réalisation des salles de classe dans le bâtiment « Au Village 18 à Ependes » ainsi que le projet de CAD à Arconciel. Sur la base des informations données par les deux grandes associations de communes auxquelles la commune contribue, le Conseil a intégré leurs propres planifications financières. Le crédit de construction des infrastructures a aussi été ajouté dès 2026. Évidemment, cette évolution démographique n'a pas été prise comme unique vérité, mais des adaptations selon les tâches ont été faites. Sur la base de l'appréciation du Conseil et de la commission financière, certains facteurs ont été altérés pour tenter de s'approcher d'une réalité très conditionnelle.

Par rapport au plan financier présenté en septembre 2023 lors de l'assemblée extraordinaire, le Conseil n'a pas souhaité convertir le complexe communal d'Arconciel en patrimoine financier en 2024. Une réflexion aura lieu avec la commission financière afin de déterminer le moment adéquat pour procéder à cette adaptation comptable.

En conclusion, après une forte augmentation de l'excédent de produits en 2025, due à la conversion du complexe en patrimoine financier, une évolution plus mesurée des différences de résultats est attendue. Ces nouvelles projections confirment les informations données et indiquent que pour les années subséquentes, l'excédent de charges attendu reste largement en-dessous du seuil utilisé dans le modèle comptable précédent de 5%.

Ce plan financier deviendra un exercice annuel et sera présenté dans le bulletin communal précédent chaque assemblée des budgets. Son évolution sera déterminante pour les futurs projets d'infrastructures.

La commune de Bois-d'Amont recherche

DES SURVEILLANT(E)S POUR LES DÉCHETTERIES COMMUNALES

Profil souhaité :

- Aisance dans la relation avec les villageois
- Flexibilité et disponibilité dans le cadre de la fonction
- Capacité d'intégration dans une petite équipe

Tâches principales :

- Assurer l'ouverture et la fermeture des déchetteries
- Accueil, informations, conseils aux utilisateurs des déchetteries
- Maintenir l'ordre et la propreté de la place

Conditions :

- Rémunération à l'heure
- Horaires : en fonction de vos disponibilités et des heures d'ouverture des déchetteries (mardi, mercredi et jeudi : 17h00 – 19h00 et samedi : 08h30 – 11h30)

Entrée en fonction :

De suite ou à convenir

Votre dossier de candidature, accompagné d'un curriculum vitae, ainsi que des documents usuels est à envoyer **jusqu'au 1er décembre 2023**, par e-mail à l'adresse technique@bois-damont.ch ou par courrier postal à Commune de Bois-d'Amont, Place de l'Arche 1, 1732 Arconciel.

Il ne sera donné aucune suite aux dossiers qui ne correspondent pas aux critères requis.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service technique au 026 564 23 33.

		Budget 2024		Prévision 2025		Prévision 2026
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges
0 Administration générale						
		1'070'000,00	**0.00**	**260'000.00**	**0.00**	**300'00.00**
0220	**Services généraux, autres**					
		0.00	**0.00**	**60'000.00**	**0.00**	**0.00**
	Informatique – Mise en place d'une GED					
				60'000.00		
0291	**Arconciel – complexe communal**					
		1'000'000.00	**0.00**	**200'000.00**	**0.00**	**300'000.00**
	Remplacement CAD actuel centre village Arconciel avec possibilité extension					
		1'000'000.00				
	Assainissement énergétique des bâtiments communaux					
				200'000.00		
	Assainissement énergétique complexe communal					
						300'00.00
0293	**Arconciel – café des Trois Sapins**					
		70'000.00	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
	Installation de panneaux photovoltaïque sur la grande salle					
		70'000.00				
	Isolation des combles et appartement					
2 Formation						
		1'088'000.00	**100'00.00**	**25'000.00**	**0.00**	**0.00**
2170	**Arconciel – Bâtiment scolaire**					
		88'000.00	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
	Amélioration énergétique					
		88'000.00				
2171	**Ependes – Bâtiment scolaire**					
		0.00	**0.00**	**25'000.00**	**0.00**	**0.00**
	Réfection climatisation / ventilation					
				25'000.00		
2172	**Ependes – Bâtiment scolaire Au village 18**					
		1'000'000.00	**100'000.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
	Aménagement de 2 salles de classes					
		1'000'000.00	100'000.00			
3 Sport et loisirs						
		300'000.00	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
3412	**Nouvelle Halle Polyvalente**					
		300'000.00				
	Phase de concours de projets de nouvelles infrastructures communales					
		300'000.00				
6 Trafic et télécommunication						
		0.00	0.00	860'000.00	0.00	500'000.00
6150	**Routes communales**					
		0.00	**0.00**	**860'000.00**	**0.00**	**500'000.00**
	Réfection Pont la Souche					
	Réfection Route de Treyvaux, Arconciel					
				600'000.00		
	Réfection Route de Chésalles, Arconciel					
	Mise en conformité arrêts de bus					
	Aménagements routiers Projet de nouvelles infrastructures					
						500'000.00

	Prévision 2027		Prévision 2028		Prévision 2029	
Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0.00	**0.00**	**0.00**	**350’000.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
0.00	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
0.00	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
0.00	**0.00**	**0.00**	**350'000.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
			350'000.00			
0.00	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
0.00	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
0.00	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
0.00	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
0.00	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
0.00	150'000.00	0.00	150'000.00	0.00	700'000.00	0.00
0.00	**150'00.00**	**0.00**	**150'000.00**	**0.00**	**700'000.00**	**0.00**
					300'000.00	
					400'000.00	
	150'000.00		150'000.00			

		Budget 2024		Prévision 2025		Prévision 2026
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges
	Revêtement Pré du Château, Ependes			60'000.00		
	Aménagement passage piéton sécurisé Pudressa, Ependes			50'000.00		
	Trottoir centre village, Ependes			150'000.00		
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire						
		0.00	**50'000.00**	**1'130'000.00**	**50'000.00**	**1'250'000.00**
7101	**Approvisionnement communal en eau**					
		0.00	**0.00**	**280'000.00**	**0.00**	**650'000.00**
	Bouclage secteur Piantsèta, Ependes			80'000.00		
	Adduction d'eau Hauterive					
	Nouvelle conduites Es Nès / La Gotta, Arconciel			200'00.00		
	Nouvelle conduite Sur-le-Moulin, Arconciel					150'000.00
	Maillage du réseau près de l'Église, Ependes					
	Nouvelle conduite projet de nouvelles infrastructures					500'000.00
	Nouvelle chambre de liaison avec le réseau du GAME, Senèdes					
	Maillage du réseau route de Senèdes					
	Nouvelle conduite impasse du Nord					
7201	**Traitement communal des eaux usées**					
		0.00	**50'000.00**	**800'000.00**	**50'000.00**	**600'000.00**
	Solde mise en séparatif du réseau d'assainissement, Arconciel					
	Mise en séparatif et bassin de rétention Pré du Château, Ependes			800'000.00		
	Mise en séparatif Vuasoz et Projet de halle polyvalente, Ependes					500'000.00
	Mise en séparatif ancienne Poste, Ependes					100'000.00
	Mise en séparatif secteurs Galley – Centre, Ependes					
	Mise en séparatif Le Pontet, Ependes					
	Taxe de raccordement		50'000.00		50'000.00	
7301	**Gestion communale des déchets**					
		0.00	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**
	Aménagement nouvelle déchetterie					
7410	**Correction de cours d'eau**					
		0.00	**0.00**	**50'000.00**	**0.00**	**0.00**
	Travaux d'endiguement (COPY et RUSSALET)			50'000.00		
Totaux						
		2'458'000.00	150'000.00	2'275'000.00	50'000.00	2'050'000.00
Total des investissements						
		2'308'000.00		2'225'000.00		2'000'000.00

Prévision 2027			Prévision 2028			Prévision 2029	
Revenus	**Charges**	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**	
50'000.00	**1'105'000.00**	**50'000.00**	**105'000.00**	**50'000.00**	**0.00**	**50'000.00**	
0.00	**305'000.00**	**0.00**	**300'000.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	
			100'000.00				
	165'000.00						
	140'000.00						
			140'000.00				
			60'000.00				
50'000.00	**800'000.00**	**50'000.00**	**750'000.00**	**50'000.00**	**0.00**	**50'000.00**	
			550'000.00				
	800'000.00						
			200'000.00				
50'000.00		50'000.00		50'000.00		50'000.00	
0.00	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	
0.00	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	**0.00**	
50'000.00	1'255'000.00	50'000.00	1'550'000.00	50'000.00	700'000.00	50'000.00	
	1'205'000.00		1'500'000.00		650'000.00		

ADMINISTRATION

Fermeture du bureau communal durant les fêtes de fin d'année

Le bureau communal sera fermé du **25 décembre 2023** au **2 janvier 2024** inclus. Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !

Guichet virtuel

Commandez une attestation depuis chez vous !
Dès à présent, vous pouvez commander les attestations suivantes sans devoir vous déplacer au guichet de l'administration communale :

- Attestation de domicile
- Attestation d'établissement (pour séjour dans une autre commune)
- Attestation de séjour (pour séjour dans notre commune)

Comment procéder ?

- Scanner le QR code ou aller sur le site Internet communal www.bois-damont.ch/attestations-domicile/
- Sélectionner l'attestation souhaitée et prendre connaissance de sa description
- Cliquer sur « Commander mon attestation en ligne »
- Se connecter au guichet virtuel / créer votre compte au besoin
- Compléter le formulaire sur le guichet virtuel

Cartes journalières CFF

Comme vous le savez certainement déjà, la prestation des CFF « cartes journalières commune » prend fin au 31 décembre 2023 au niveau national.

En ce qui concerne notre commune, cette prestation s'est terminée au 30 juin 2023 étant donné que nos commandes couvraient la période du 1er juillet au 30 juin. En effet, lesdites commandes ne peuvent se faire que pour des années complètes, il ne nous était dès lors pas possible de nous fournir en cartes de juillet à décembre.

Aussi, en raison notamment du prix élevé des billets et de la complexité du service, la nouvelle offre de cartes journalières dégriffées Commune proposée par les CFF ne répond plus au service que le Conseil communal de Bois-d'Amont souhaitait offrir à ses citoyens. Il ne sera donc pas possible d'en obtenir auprès de notre guichet.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Les missions de nos employés communaux

Mais que peut bien faire l'édilité ?

Vous les voyez très fréquemment sur les bords des routes, dans les bâtiments communaux, dans les déchetteries ou encore affairés autour d'une borne-hydrante… Il s'agit bien entendu des hommes en orange de la commune. Si vous les voyez, c'est entre autres grâce à leurs vêtements très visibles. Et la visibilité, c'est un peu leur assurance-vie lorsqu'ils travaillent au bord des routes.

Mais de qui parlons-nous ? De l'équipe de l'édilité de la commune de Bois-d'Amont !

Vous êtes nombreux à vous demander à quoi les employés édilitaires peuvent bien occuper leurs journées. Croyez-nous, ils les occupent à une foule de choses. Leurs journées sont tellement bien remplies que la commune a pu renoncer à certains mandats confiés auparavant à des entreprises privées, comme par exemple le nettoyage des bâtiments communaux, les menues réparations des routes ou encore l'entretien des arbres de taille raisonnables.

Mais l'équipe de l'édilité fait aussi plein d'autres tâches, notamment :

- Nettoyer les bords des routes, que ce soit à cause du littering, ou pour tailler les herbes et arbustes qui masquent la visibilité des automobilistes et des piétons, ou empêchent d'emprunter les trottoirs.
- Nettoyer les cours d'école et les places de jeux. Là encore, on parle de littering, mais également d'entretien courant.
- Planter, tailler, arroser, entretenir en général les fleurs, les arbres et la végétation qui égayent les bâtiments communaux, les écoles, les restaurants, les cimetières, les quartiers.
- Entretenir les bâtiments par le nettoyage, y-compris les petites réparations courantes des sanitaires, de l'éclairage, de l'appareillage, de la menuiserie, des sols et autres tâches.
- Depuis quelques semaines déjà, la fauche régulière des terrains de football, arrosage si nécessaire, pour permettre aux joueurs de continuer à pratiquer leur sport.
- Entretien des déchetteries, petit coup de balai pour que ces lieux soient le plus accueillant possible, vidange des bennes, menus travaux de réparation.
- Surveillance et arrachage, si nécessaire, des plantes invasives sur le territoire communal.
- Entretien des bords de routes, notamment par les menues réparations du goudron, des petits trous formés par le gel et le dégel et l'utilisation intensive des routes communales.
- Entretien du sous-sol par l'entretien et la réparation des grilles de routes, qui permettent d'améliorer l'évacuation des eaux.
- Dès que les frimas sont là, déneigement et salage des routes, trottoirs, places, parvis d'école, accès aux églises et aux cimetières, à l'administration, aux arrêts de bus.
- Entretien du réseau d'eau potable, remplacement des compteurs, relevé de certains compteurs mécaniques, entretien des bornes-hydrantes, manipulation des vannes, assistance aux installateurs sanitaires.

- Entretien du réseau d'évacuation des eaux, petits curages, remise en ordre des couvercles de chambres, réparation des chambres, contrôle du séparatif des chantiers.

Et puis, il y a toutes ces tâches parfois ingrates mais tellement indispensables pour lesquelles nous leur sommes particulièrement reconnaissants :

- Prise en charge des animaux décédés sur les routes, directement ou avec l'aide du garde-faune pour les animaux sauvages.
- Vidange des poubelles publiques et notamment des poubelles à déjections canines.
- Préparation des cimetières en cas d'inhumation, assistance aux entreprises des pompes funèbres.
- Travail le samedi, le dimanche, le soir, les jours fériés en cas d'urgence, de fuite d'eau, de benne compacteuse défectueuse et autres soucis du quotidien.

Un point sur… les objectifs de la commission de l'énergie de la commune de Bois-d'Amont

Notre commune dispose d'une commission de l'énergie chargée de soutenir le Conseil communal sur les questions énergétiques entre autres. En effet, si les préoccupations communales des décennies précédentes autour de l'énergie étaient de négocier l'ensevelissement des lignes électriques, de remplacer le brûleur ou la citerne du chauffage à mazout des bâtiments communaux et d'installer de l'éclairage public, ces dernières années les technologies et les marchés des énergies sont venus complexifier considérablement la tâche de nos conseillers. Il ne s'agit plus simplement de décider de tel ou tel investissement ; la tâche est désormais bien plus stratégique et technique à moyen et à long terme, et avec de nombreuses inconnues tant liées aux ressources elles-mêmes qu'aux contextes géopolitiques.

Notre pays est actuellement dépendant à 80% de l'étranger pour son approvisionnement énergétique. La plus grande part de cette énergie (60%) est encore issue aujourd'hui des produits pétroliers qui émettent du CO2. Le marché des énergies fossiles vient cependant de passer discrètement un cap historique car entre 2019-2020 nous avons atteint le pic mondial de production de pétrole. Dès lors, nous entrons dans la période de déclin de la production. Annoncé depuis les années 70 suite au pic des découvertes de pétrole en 1964, cet état de fait n'est pas une surprise. Ce déclin est à l'origine d'une pression grandissante sur les différents marchés énergétiques. Les pénuries de l'hiver dernier, qui n'ont heureusement pas eu d'impact, n'étaient qu'une annonce de la période d'approvisionnement plus compliquée que nous entamons.

L’objectif de la commission de l’énergie est de suggérer aujourd’hui les meilleurs choix que nous estimons stratégiques pour les années à venir pour notre commune. C’est donc dans ce contexte que nous nous sommes penchés sur les questions de souveraineté énergétique. Nous avons proposé l’installation de panneaux photovoltaïques que nous pourrons mettre en œuvre au fil des rénovations et des entretiens des bâtiments communaux, et systématiser de telles installations sur les nouvelles constructions. Un premier projet est proposé sur la salle de l’Auberge d’Arconciel. Le rendement financier de telles installations est aujourd’hui très attractif et les hausses régulières des prix de l’énergie en font des projets stratégiques pour maitriser les charges de nos bâtiments sur les 30 prochaines années, ou pourquoi pas même approvisionner de futurs véhicules communaux électriques ?

En outre, des réflexions globales sur l’approvisionnement en chaleur des bâtiments communaux sont menées pour les bâtiments d’Arconciel, encore alimentés au mazout avec des installations en fin de vie. Il conviendra ensuite de se pencher sur les nouvelles infrastructures communales et de choisir les meilleures options en matière énergétique ; puis, viendra le tour de la salle polyvalente d’Ependes, en fonction de l’avenir qui lui sera réservé. Pour ces projets, une utilisation de chauffage à bois, une énergie disponible sur la commune, alliée aux meilleures technologies de combustion, est privilégiée. L'étude est même élargie pour prendre en compte le maximum de bâtiments, car en augmentant le volume de chaleur produite on augmente aussi le rendement des installations.

En dehors de ces grands projets, d’autres pistes sont mises à l’étude comme une évaluation systématique de la performance énergétique des bâtiments communaux, autant sur l’aspect enveloppe du bâtiment que sur l’aspect des chauffages, de l’éclairage et des ventilations. Bien que les éclairages publics aient été bien optimisés et maintenus dans les années passées, de nouvelles prescriptions imposent des extinctions prolongées selon les secteurs et les horaires pour économiser l’énergie et diminuer la pollution lumineuse. De nouvelles solutions technologiques peuvent également permettre de moduler leurs puissances selon la lumière naturelle ou la détection de présence. Les optimisations potentielles sont multiples. Elles vont de l’analyse énergétique pour l’exploitation du réseau d’eau afin d’optimiser les pompages et éventuellement turbiner des descentes importantes, aux optimisations d’exploitation des bâtiments en ajustant les consignes par des systèmes prédictifs basés sur la météo. Et on peut ajouter l’optimisation de la mobilité douce ou de la mobilité motorisée afin de favoriser la transition vers l’électrification du parc de véhicules, projet en cours de réalisation.

Comme vous l’aurez compris, nous nous basons sur le bon sens qui nous dicte de « n’utiliser que l’énergie strictement utile » et de « l’utiliser avec le meilleur système » (soit celui avec le meilleur rendement), en privilégiant les énergies renouvelables qui ont le gros avantage d’être locales.

C’est donc, à l’image de nombreux citoyens de notre commune qui ont déjà rénové leur habitat, avec l’installation de chauffage à énergie renouvelable, le changement de fenêtres, l’ajout d’isolation ou la pose de panneaux solaires que nous entreprenons de relever le défi de la transition énergétique vers un neutre carbone de l’exploitation des installations communales d’ici 2050.

Richard Pasquier, Président de la commission de l’énergie

Du côté de la population

Nombre d'habitants
Au 31 décembre 2022, la commune de Bois-d'Amont comptait 2'344 habitants.

Nouveaux citoyen·ne·s
La commune souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux citoyen·ne·s !

Doyenne et doyen de la commune
Germaine Currat, née le 17.12.1923
Baiutti Giovanni, né le 02.02.1926

Naturalisation
Charly Yafong Mbaho, le 27.06.2023

Toutes nos félicitations !

Mariages
Coralie et Marc Dobler, le 05.05.2023
Sophie Felchlin et Romain Monnard, le 17.06.2023
Valérie et Yannis Orphanos, le 30.06.2023
Lucie et Florian Menoud, le 12.08.2023
Déborah et Bastien Despont, le 08.09.2023
Nadja et Laurent Hayoz, le 09.09.2023

Meilleurs vœux aux jeunes mariés !

Naissances
Samuel, né le 10.04.2023, fils de Carole et Béat Grand
Zayonn, né le 25.04.2023, fils de Carina Miranda Rodrigues et Giovanni dos Santos Miranda
Charly, né le 29.04.2023, fils de Alissia et Samuel Clément
Maël, né le 01.06.2023, fils Sandy et Sullivan Maillard
Mateo, né le 05.06.2023, fils de Lucie Leises Raña et Baptiste Jutzet
Thomas, né le 07.06.2023, fils de Charlotte et Romain Sahli
Sohan, né le 23.07.2023, fils de Elsa Pasquier et Jonathan Bulliard
Clara, née le 30.07.2023, fille de Stéphanie et Samuel Hirt
Emilie, née le 13.09.2023, fille de Déborah et Bastien Despont
Annabelle, née le 13.09.2023, fille de Marion Clément et Loris Overney
Noé, né le 21.09.2023, fils de Coralie et Marc Dobler
Leila, née le 23.09.2023, fille de Roxanne et Jonathan Marthe

Félicitations aux heureux parents !

Décès
Wohlhauser Thérèse, décédée le 16.05.2023
Mauron Marie-Louise, décédée le 26.05.2023
Philipona Noël, décédé le 12.07.2023
Cotting Ernest, décédé le 09.08.2023
Pasquier François, décédé le 22.09.2023

Sincères condoléances aux familles en deuil.

JUSTICE ET POLICE

Taxe non pompiers

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'art. 29 LDIS ; art. 25bis Statuts RSS, toute personne domiciliée sur le territoire d'une commune membre du Réseau Santé Sarine RSS, quelle que soit sa nationalité, est astreint à s'incorporer au bataillon des sapeurs-pompiers à partir du 1er janvier de l'année de ses 18 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de ses 40 ans.

Si une personne astreinte n'est pas incorporée au bataillon, elle est soumise à une taxe annuelle d'exemption.

Il existe toutefois quelques critères d'exonération, précisés dans les statuts du RSS, via :



ECOLE ET FORMATION

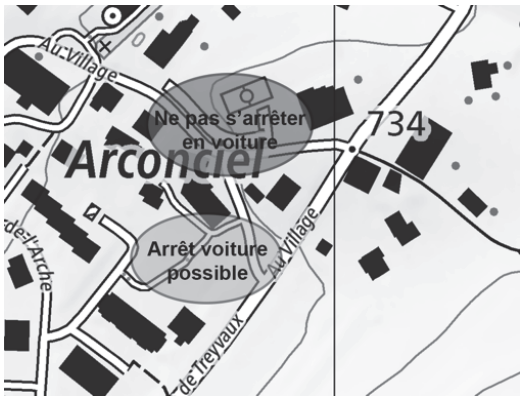
Utilisation des parkings communaux

Pour des raisons de sécurité, les enfants étant accompagnés à l'école en voiture doivent être déposés et repris **uniquement sur les parkings communaux d'Arconciel et d'Ependes**, mais en aucun cas dans les alentours immédiats des écoles.

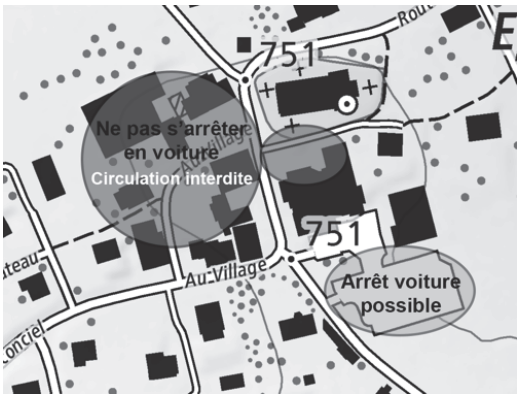
Les parents sont responsables de la sécurité de leur/s enfant/s sur le chemin de l'école.

Ces règles sont malheureusement trop souvent ignorées, raison pour laquelle nous serons contraints, à l'avenir, de dénoncer ces infractions.

Arconciel



Ependes



CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Arconciacum



Arconciacum invite la population à sa prochaine Assemblée générale

Les premiers travaux préservent depuis ce printemps le site du bourg médiéval de la végétation !

La fête du 1er juillet au centre d'Arconciel laisse un merveilleux souvenir aux couleurs médiévales aux participants comme au comité.

Pour se projeter dans la suite de cette belle aventure, Arconciacum, association en faveur du patrimoine historique et archéologique d'Arconciel, invite la population le 23 février 2024 à 20h00 à l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel pour son Assemblée générale. Un verre de l'amitié sera offert pour clore la rencontre.
Annonce ta présence sur notre mail info@arconciacum.ch
Sauve ton vieux bourg ! Deviens membre de l'association Arconciacum www.arconciacum.ch

Au plaisir de vous rencontrer à cette occasion et encore merci à toutes et tous pour votre enthousiasme lors des Médiévales d'Arconciel le 1er juillet 2023 !

Le Comité d'Arconciacum





Fête cantonale fribougeoise des espoirs

En 2024, cela va bouger dans notre commune ! Du 8 au 11 mai, Bois-d'Amont sera le centre d'une grande fête populaire. Celle-ci se déroulera principalement à Arconciel (rte des Creux). Au programme :

- 8 mai : **Grand loto** (organisé au Mouret)
- 9 mai : **Fête cantonale fribourgeoise des espoirs**
- Plus de 200 jeunes lutteurs de tout le canton et des cantons voisins viendront tenter de gagner les première places dans leur catégorie
- Ambiance conviviale, restauration midi et soir
- 11 mai : **Fête du 100ème anniversaire du club**
- Dès 10h : marché artisanal, ferme des petits animaux, animations sportives, apéritif en musique, loto beuze, animations folkloriques
- **Soirée folklorique avec les BKNS** (Blaskapelle Nord-Süd). L'orchestre parcourt la Suisse allemande et met le feu dans de nombreuses fêtes populaires
- Restauration midi et soir

Nous comptons sur votre participation nombreuse ! Et si vous souhaitez nous donner un coup de main, les bénévoles sont les bienvenus.



Au nom du comité d'organisation :
Christian Clément, président
haute-sarine2024.ch
info@haute-sarine2024.ch
079 150 39 20

La Lutte en Haute-Sarine



La lutte est pratiquée en Haute-Sarine depuis plus d'un siècle. En 1922, un club de lutteurs du nom des « Armaillis lutteurs d'Arconciel » fut fondé par Louis Bulliard et ses camarades. Pour fêter les 100 ans d'existence, la fête revient sur ses terres d'origine.

En 1936, le club se déplace vers Treyvaux. Quelques années plus tard, il s'approche de la Singine vers le Mouret pour devenir un club bilingue tout en gardant son objectif de rester le club de toute la région.

Son plus grand fait d'arme est la couronne remportée par Bertrand Egger à la fête fédérale de Coire en 1995.

La lutte à la culotte existe depuis le Moyen-Âge. Dès le 19ème siècle, elle est entrée dans les villes pour devenir ensuite un sport moderne tout en gardant son origine et ses racines. Les fêtes fédérales de lutte et de jeux alpestres deviennent de plus en plus populaires. Malgré ce succès, le sport garde tout son fair-play.

La lutte est un sport exigeant qui demande de la force, de la technique et de l'entraînement intense. Chaque lutteur doit maîtriser la gamme des prises et leurs combinaisons. Au milieu d'un rond de sciure, les lutteurs se serrent la main puis empoignent le ceinturon de l'adversaire. Ils essaient de jeter à terre leur opposant pour plaquer au sol les omoplates ou les trois quarts du dos. La passe se termine par la victoire de l'un des deux lutteurs ou la fin du temps règlementaire. Un jury évalue et note les concurrents. Preuve du fair-play de ce sport, la tradition demande que le vainqueur ôte la sciure accrochée sur le dos du perdant.

A la rencontre de…

Suite à la fusion des villages d'Arconciel, d'Ependes et de Senèdes, le Conseil communal de la nouvelle commune de Bois-d'Amont a décidé de présenter une société villageoise dans chaque bulletin communal. La présentation se fait sous la forme d'une interview décalée.

Chœur mixte A TOUT COEUR
Et sa présidente Fabienne Tercier accompagnée de son comité

Année de fondation
1884

Comité
Présidente : Fabienne Tercier
Vice-présidente : Cathy Monney
Secrétaire : Isabelle Clément Oberholzer
Caissière : Cathy Bapst
Intendance : Annelise Clément

Membres actifs
37, y compris le directeur et l'organiste
Personnalités féminines : 67.5%
Jeune de moins de 25 ans : 2.7%
Moins jeune de plus de 65 ans : 35%

Apéro ou dessert ?
Il y a plus de chansons à boire que sur les desserts, allez savoir pourquoi ?

Freddie Mercury ou Christophe Maé ?
Le monument indémodable pour nous rappeler notre jeunesse et Christophe Maé pour rester dans l'air du temps.

Line Renaud ou Lady Gaga ?
Un petit grain de fantaisie ou complètement gaga ? Cela dépend des jours et de l'humeur de notre directeur !

Friends ou Squid Game ?
Les histoires d'amitié nous ressemblent plus ! Et je tiens à garder tous mes chanteurs en vie pour partager nos aventures musicales.

Twint ou Quatre sous ?
Quatre sous bien sûr, pour le verre de la 3ème mi-temps !

Plutôt skier à la Berra ou encourager Berra ?
Berra, car en période de play-off, on ose un petit coup d'œil sur le téléphone pendant la répétition pour savoir ce que font les Dragons …

Un verre après la répétition ?
Évidemment ! C'est comme la 3ème mi-temps au foot !!

La question qui fâche : « Faut-il aimer la messe pour chanter au Chœur mixte ? »
Faut-il aimer se baigner pour aller en vacances au bord de la mer ? Nous chantons une vingtaine de messes par année. La musique religieuse fait partie de notre répertoire, nous apprenons de magnifiques pièces et les messes sont l'occasion de les chanter, que l'on soit croyant ou non. Il n'y a donc aucune obligation de participer

aux messes, n'y d'être de confession catholique. Pas tout le monde y participe, on s'adapte. Mais on peut aussi y aller par esprit d'équipe, de solidarité. Et vous savez, même dans une église, certains chants peuvent vous faire hérisser les poils, alors que vous ne partagez pas la ferveur de la célébration. Ce sont le cœur et les émotions, qui nous unissent.

La question que tu aurais aimé que l'on te pose :
Pourquoi faire partie d'un chœur mixte ?
On dit que chanter c'est bon pour la santé. Mais chanter ensemble c'est encore mieux. Apprendre des chants d'ici et d'ailleurs nous permettant de nous produire en concert est un vrai plaisir. Mais outre l'aspect musical, le plus important c'est de faire partie de cette grande famille. C'est un moyen de faire connaissance avec des gens du village et de tisser de vrais liens. Faire partie d'un chœur mixte, c'est aussi de l'amitié et du partage, pendant et après les répétitions.

Un mot de la fin ?:
Au mois de juin 2023 les chœurs mixtes A Tout Cœur d'Ependes et Harmonie d'Arconciel ont décidé de se regrouper et d'unir leurs voix pour assurer une animation musicale de qualité dans nos deux paroisses. Ce grand chœur réuni, composé dès lors de plus de 50 chanteuses et chanteurs, répète tous les jeudis soir à Ependes, sous la direction de Frédéric Jochum. Ceci afin de vous préparer un nouveau programme riche et varié. C'est le bon moment pour vous de rejoindre nos rangs, alors n'hésitez pas. Si vous voulez venir nous écouter, le programme de l'année est d'ores et déjà bien rempli, entre les Céciliennes, les concerts de Noël et annuels, la rencontre chorale Tutticanti, nous aurons de quoi ravir vos oreilles. Et bien sûr, l'animation des messes dans nos deux paroisses reste assurée pour le plaisir de toutes et tous.

Marchés de Noël

A Ependes

Samedi 25 novembre 2023 de 9h00 à 16h00 à la halle polyvalente.

- Visite de St-Nicolas avec distribution de biscômes
- Divers stands intérieurs et extérieurs
- Arrangements et décorations de Noël
- Vin chaud
- Petite restauration

Contact : Mme Joëlle Philipona à Ependes, 026 413 29 74

A Arconciel

Dimanche 3 décembre 2023 de 9h00 à 12h00 à la route de Treyvaux 15A – Ferme de la Dey (parking à l'église)
Schneebar ouvert jusqu'à 15h00

En extérieur, a lieu par tous les temps

Venez nombreux partager ces moments de convivialité !

Image d'antan

« Le pont de Corpataux

Le canton de Fribourg est le lieu d'élection des ponts suspendus, qui conviennent à sa structure topographique et à ses cours d'eau profondément encaissés. Récemment encore, le Département des travaux publics a restauré le pont suspendu de Corpataux. L'ancien pont comprenant quatre petits câbles de 125 fils de fer chacun ne suffisait plus. En juin 1913, commencèrent les travaux de fouilles et les terrassements qui, suspendus en hiver, furent repris au printemps dernier et menés à bien. Il s'agissait d'ajouter deux câbles de 305 fils, ce qui donne au pont une résistance plus que double de l'ancienne.

Les essais que montre notre cliché ont été absolument concluants. Sous la charge de douze chars de gravier attelés de deux chevaux chacun, charge représentant 60'000 kilos, le tablier n'a fléchi que de onze centimètres, ce qui est considéré comme très satisfaisant. »



Extrait du journal « LA PATRIE SUISSE » N° 552 du 18 novembre 1914

SANTE ET SOCIAL

Nouveau numéro unique pour la garde médicale du canton de Fribourg

Maillons essentiels de la médecine de premier recours, les médecins de garde se relaient pour répondre aux questions des patient-e-s ou de leurs proches lors de l'absence du médecin traitant. Pour faciliter l'accès à la garde médicale, un numéro unique est désormais disponible pour tous les districts : ***0800 170 171****.*

Ce numéro est gratuit et résulte d'une collaboration entre la société Médecins Fribourg / ÄrztInnen Freiburg (MFÄF) et la centrale d'appels sanitaires urgents CASU 144, collaboration soutenue par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Une fois ce numéro composé, les personnes seront automatiquement redirigées vers les cercles de garde correspondant à leur district, par le biais d'un menu à choix. A noter que les numéros de garde des districts de la Singine, du Lac, de la Glâne, de la Veveyse et de la Broye restent également accessibles directement.

Dans le contexte actuel de fortes sollicitations des urgences hospitalières, il est important d'avoir recours aux services les plus adaptés afin d'assurer la plus haute qualité et sécurité de prise en charge pour chaque situation et de raccourcir les temps d'attente :

En cas d'urgences non vitales, il est recommandé de ne pas se rendre directement aux Urgences mais de contacter en premier lieu son médecin traitant. En l'absence d'un médecin traitant, il convient d'utiliser le numéro unique pour la garde médicale (**0800 170 171**).

SENIORS

Service social communal – Bois-d'Amont Solidaire

Une commission de Bois-d'Amont Solidaire a été créée principalement pour les besoins des seniors de la commune, ceci en complément à la législation fédérale et cantonale. Elle a pour but de veiller à l'intégration des seniors dans la société, de favoriser leur autonomie, de prendre en considération leurs besoins et leurs compétences.

Livraison des commissions à domicile

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander leurs commissions auprès du magasin Denner à Ependes.

Les commandes peuvent être faites du lundi au jeudi, sauf les jours fériés. Elles doivent être passées la veille jusqu'au plus tard à 16h00 pour le jour suivant. Les achats doivent s'élever à minimum CHF 50.- et doivent être réglés par paiement comptant ou par Twint. L'achat de tabac et d'alcool n'est pas compris dans ce montant minimum.

Les frais de livraison s'élèvent à CHF 4.- pour l'ensemble de la commune.

Pour passer commande, prière de contacter « Marché Clément SA », par email de préférence, à olivier@boucherieclement.ch, ou par téléphone au 026 413 25 25.
Prière de laisser un numéro de téléphone afin que le magasin Denner puisse communiquer l'heure de la livraison.

Ramassage des déchets à domicile

Ce service concerne les objets suivants :

- déchets recyclables : déchets de plastique, de verre, de papier et de métal ;
- déchets à la compacteuse : les frais d'élimination sont à la charge du demandeur ; dès lors, la carte de la compacteuse doit être remise à l'employé communal lors de son passage.

Le ramassage a lieu le premier mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00.

Il s'adresse exclusivement aux personnes âgées ou à mobilité réduite, sans famille proche pouvant aider et sans voiture.

Comment bénéficier de cette prestation ?
Les personnes intéressées par ce service et remplissant les conditions peuvent s'inscrire auprès du bureau communal où la demande sera étudiée.

Repas livrés à domicile

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander des repas à domicile auprès de la Boucherie Clément à Ependes. Ceux-ci sont livrés par des bénévoles. Les menus sont à commander la veille pour le jour suivant. Pour les menus du week-end, les commandes se font le vendredi à 12h00 au plus tard. Les menus doivent être réchauffés 3-4 minutes au micro-ondes ou 20 minutes au four à 120 degrés.

Le prix du menu est de CHF 9.90 et de CHF 11.90 avec une soupe ou une salade. Une subvention communale de CHF 2.- est accordée. Les personnes pouvant bénéficier de la subvention doivent s'adresser à la commune, laquelle transmettra leurs coordonnées à la Boucherie Clément.

Pour passer la commande, prière de contacter « Marché Clément SA » par téléphone au 026 413 25 25 ou par email à olivier@boucherieclement.ch.

Repas pris dans les restaurants communaux

Les seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé et pour qui cela est difficile de se faire à manger peuvent consommer le menu du jour dans l'un des deux restaurants de la commune de Bois-d'Amont.

Les 10 premiers menus sont à payer au restaurant et le 11ème est offert par la commune. Pour bénéficier de cette subvention communale, les personnes concernées devront se procurer une carte de fidélité auprès de l'administration communale à Arconciel.

Restaurant des Trois Sapins, Arconciel	026 413 11 25
Auberge du Château, Ependes	026 413 13 00

Table conviviale dans les restaurants communaux le vendredi midi

A partir de janvier 2024, une table conviviale est mise à disposition pour tous les citoyens, citoyennes dans les deux restaurants de la commune le vendredi midi. La proposition du menu sera la même dans les deux restaurants. Le menu sera composé d'une petite entrée et du plat principal au prix de CHF 18.-. Les personnes intéressées sont priées de réserver le jeudi.

Restaurant des Trois Sapins, Arconciel	026 413 11 25
Auberge du Château, Ependes	026 413 13 00

Noël des aînés sur invitation

Par l'intermédiaire de la commission de Bois-d'Amont Solidaire et avec le soutien des sociétés de jeunesse d'Arconciel et d'Ependes, les seniors de la commune sont invités avec grand plaisir au traditionnel Noël des Aînés qui se déroulera **le dimanche 10 décembre 2023 dès 11h30 au Restaurant des Trois Sapins à Arconciel.**

Après-midis de jeux intergénérationnels durant l'hiver à la salle nº 2 à Ependes

Dès janvier 2024 et jusqu'à fin avril, des après-midis de jeux intergénérationnels sont proposés. Les dates retenues sont les mercredis 17.01, 14.02, 13.03 et 24.04 entre 14h30 et 17h00. Les jeux sont destinés aux adultes de tous âges et aux enfants accompagnés d'un adulte. Des jeux de société sont mis à disposition. Ils peuvent aussi être apportés par les participants.

FFR – Fédération Fribourgeoise des retraités

La Fédération Fribourgeoise des retraités constitue un partenaire de qualité, susceptible de représenter efficacement ses membres et défendre utilement les intérêts des Aînés dans le canton.

Pour une demande d'adhésion ou connaître les activités annuelles :
www.ffr-sarine.ch
026 322 10 34 / 026 475 52 13

Promenades à pied pour les aînés

Des promenades à pied ont lieu durant toute l'année au départ d'Arconciel et d'Ependes. Ces marches d'une durée d'environ une heure et trente minutes sont accessibles à tous et adaptées au rythme des participants. Elles ne sont cependant plus accompagnées.

Départ Arconciel 2ème mardi de chaque mois : rendez-vous à 14h00 au parking de l'administration communale
Départ Ependes 4ème mardi de chaque mois : rendez-vous à 14h00 au parking communal (à côté du magasin Denner)

Club des aînés

Les aînés sont invités à participer aux après-midis cartes qui ont lieu les 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois au Restaurant des Trois Sapins à Arconciel.
Une participation de CHF 5.- est demandée à chaque participant.

Responsables :

Isabelle Python	026 413 44 89
Jacqueline Allred	026 413 23 93
Françoise Castella	026 413 27 35

Gym des aînés

Vous avez plus de 60 ans et aimez bouger, vous maintenir en forme (exercices gymniques, équilibre, coordination, danse et jeux, etc.) ?
Rejoignez le groupe tous les mercredis à 15h00, soit à Ependes, soit à Praroman.

Pour tout renseignement :

Gisèle Risse, monitrice	026 413 32 15 079 511 27 62

Réseau Santé Sarine / Service d'aide et de soins à domicile

Vous sortez de l'hôpital et n'arrivez pas à assumer vos courses, votre ménage, etc. ? Malade ou accidenté, vous avez besoin de soutien à domicile ? Vous désirez rester dans votre environnement habituel mais avez besoin de soins infirmiers réguliers ? Le Service d'aide et de soins à domicile est là pour vous aider.

RSS – Service d'aide et de soins à domicile
Antenne 2 (pour Bois-d'Amont)
Chemin des Epinettes 6b
1723 Marly
Tél. 026 425 55 25
Email : antenne2@santesarine.ch

Pro Senectute vous aide à remplir vos impôts !

Cette offre s'adresse **aux personnes dès 60 ans** domiciliées dans le canton de Fribourg, avec une déclaration **d'impôts dite simple** (pas d'immobilier secondaire, pas de portefeuille de titres, pas de frais effectifs).

Remplir sa déclaration d'impôts est souvent synonyme de stress et s'apparente plus à une corvée qu'autre chose. Si vous ne savez pas quelles déductions appliquer ou avez simplement peur d'en oublier, le service de déclaration d'impôts est là pour vous !

Pro Senectute vous offre la possibilité depuis plusieurs années de faire remplir votre déclaration d'impôts avec un·e bénévole expérimenté·e. Vous ne souhaitez pas ou ne pouvez pas vous déplacer dans nos bureaux ? Pas de soucis ! Nous avons des bénévoles qui se déplacent aussi à votre domicile.

Pour l'année 2024, ce service aura lieu **du 29 janvier 2024 au 30 avril 2024**.

La prise de rendez-vous se fera **dès le 15 janvier 2024 uniquement** par téléphone (numéros ci-dessus).

N'hésitez pas à demander le flyer au **026 347 12 92** ou **026 347 12 40.**

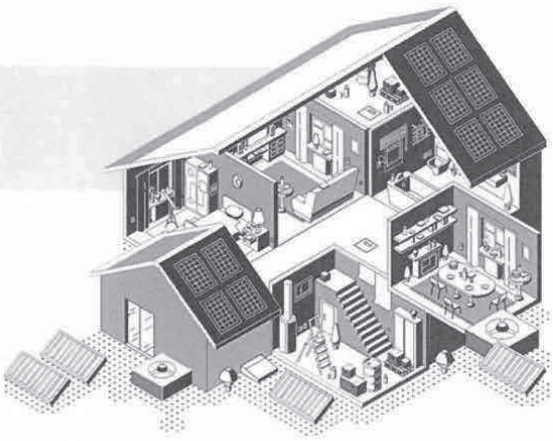
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30-11h30 / 13h30-16h30.
Pro Senectute Fribourg – Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg
www.fr.prosenectute.ch

SERVICE TECHNIQUE

ENERGIE

CENTRE DE COMPÉTENCES EN
RÉNOVATION DES BÂTIMENTS – CCRB
KOMPETENZZENTRUM FÜR
GEBÄUDESANIERUNG – KGS

le Centre de Compétences en Rénovation des Bâtiments CCRB se met à disposition des communes fribourgeoises et de ses habitants pour accélérer la rénovation énergétique et l'adaptabilité de votre bien immobilier.



Dans le cadre du Programme Bâtiments, des Communes Durables et de Qualidomum (Senior+), le CCRB propose aux communes fribourgeoises différentes prestations de conseils personnalisés pour leurs citoyennes et leurs citoyens.

Hotline :
+41 26 684 38 58, les mardis et jeudis matin entre 9h00 et 12h00

Formulaires de contact :

Des professionnels et des experts de la rénovation et de la transformation énergétiques vous répondront et vous proposeront un conseil pertinent, neutre et impartial.

N'hésitez pas à contacter le CCRB, il est temps de se lancer !

Informations : Blaise Clerc, Directeur du CCRB, Mobile : +41 79 636 50 00

DECHETS

Le test avec les points de collecte est en cours !

Nous vous rappelons que votre avis est important, c'est pourquoi nous vous invitons à participer au sondage accessible via le QR code suivant :

Merci de votre participation.

ROUTES

Liaison piétonne le long de la route de Ferpicloz

En collaboration avec un bureau d'ingénieur, une étude a été menée afin de trouver la meilleure solution possible pour réaliser un cheminement piétonnier entre le centre du village d'Ependes et la route des Marais, le long de la route de Ferpicloz. Pour mémoire, en raison de la vitesse maximale autorisée sur ce tronçon de route cantonale (80km/h), il est impossible de créer de passage piéton.

Le tracé proposé par notre bureau d'ingénieur est un cheminement mixte : une première partie sous la forme d'une prolongation du trottoir existant jusqu'à la dernière habitation du côté gauche de la route en direction de Ferpicloz, puis un sentier le long du champ pour relier la route des Marais.

Nous avons décidé de soumettre notre projet au Canton par une enquête préalable. Sa potentielle réalisation devrait également être couplée à la construction d'un modérateur de trafic pour ralentir les véhicules arrivant de Ferpicloz.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'avancée du projet au terme de l'enquête et poursuivrons à ce moment-là les discussions avec les propriétaires concernés.

Éclairage public

L'entrée en vigueur au 1er septembre 2023 de la nouvelle loi sur l'énergie, votée par le Grand Conseil, va nous obliger à entreprendre un gros investissement sur notre éclairage public. En effet, nous sommes tenus d'appliquer cette loi au plus tard le 31.12.2028.

Concrètement, nous avons 2 actions à réaliser :

- Assainissement de l'éclairage actuel : seuls 25% de nos lampadaires fonctionnent déjà avec des ampoules LED. Nous devrons donc remplacer environ 160 ampoules.
- Extinction de l'éclairage durant la nuit

Dès le 01.01.2029, l'éclairage public devra être éteint entre minuit et 5h du matin. Seuls les passages piétons devront encore être éclairés durant la nuit. Actuellement, il n'est techniquement pas possible dans notre commune de remplir cette obligation. L'ensemble du réseau doit être repensé et adapté.

Des discussions sont en cours avec Groupe E afin de trouver la meilleure solution possible en termes d'efficacité et de coût.

Reprise de la route communale de l'Abbaye à Arconciel par le Canton

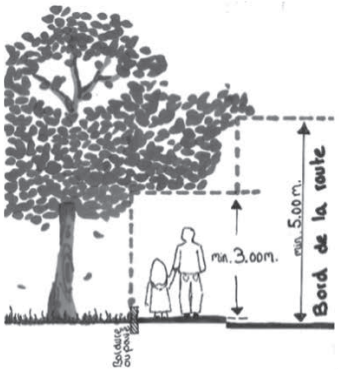
L'entrée en vigueur de la loi sur la mobilité au 1er janvier 2023 a concrétisé la révision du plan du réseau des routes cantonales. Ce dernier prévoit la reprise de plusieurs routes actuellement communales par le Canton. Seize communes sont concernées, dont Bois-d'Amont pour la route de l'Abbaye à Arconciel, qui sera reprise par le Canton dès le 1er janvier 2025.

Avant le transfert de propriété, les communes doivent remettre à l'État une série de documents et d'informations sur les routes qui seront reprises. Elles doivent ainsi transmettre les éventuelles conventions, autorisations et servitudes non inscrites liées à l'utilisation de la route ou à un équipement lié à la route. Il peut s'agir de documents en lien avec des panneaux, des antennes de radio ou de téléphonie, des dérogations aux limites à la route, des droits d'eau ou de source, des droits de passage ou d'usage, des entretiens d'accès ou autres.

Aussi, le Conseil communal vous prie de bien vouloir prendre contact avec le service technique communal si vous êtes concerné par une telle convention ou autorisation, d'ici au 15 décembre 2023, par courriel (technique@bois-damont.ch) ou par téléphone (026 564 23 33).

Taille des haies et arbres situés en bordure des routes et sentiers publics

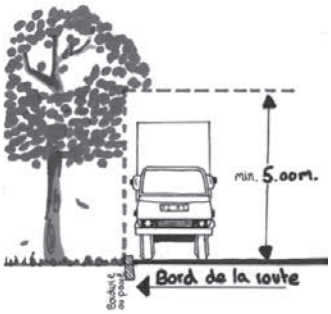
A. Plantations le long des trottoirs et sentiers



B- Haies et buissons aux bords des routes et chemins



C. Plantations le long des routes



En vertu des articles 8 et 135 ss de la loi sur la mobilité (LMob) en vigueur dès le 1er janvier 2023, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'élagage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques jusqu'au 1er novembre de chaque année.
Nous rappelons ci-après les dispositions minimales que doivent respecter les propriétaires pour permettre la bonne exécution de tous les travaux d'entretien de ces voies publiques par les services communaux :

- Toute branche d'arbre ou arbuste débordant sur le trottoir ou le sentier public doit être coupée jusqu'à une hauteur de 3 m mesurée à partir du niveau de ce dernier (dessin A)
- Tout débordement de haies vives sur le trottoir ou la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent, en aucun cas, la limite de propriété (dessin B)
- Toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5 m mesurée à partir du niveau de la chaussée (dessin C)

D'autre part, la végétation ne doit pas masquer la signalisation routière, de même que les visibilités aux carrefours et aux accès (privés ou publics). Elle ne doit pas non plus masquer l'éclairage public.

Les dispositions de la Loi sur les routes, de même que les normes concernant les visibilités aux accès et aux carrefours sont réservées.

En cas de non-respect de ces directives et en application de l'art. 146 al. I LMob, le Conseil communal fera exécuter ces travaux aux frais du propriétaire.

FORÊTS

Forêts-Sarine

Corporation forestière Forêts-Sarine
Rte de Grangeneuve 19
1725 Posieux

Bulletin de commande
BOIS DE FEU
2023-2024

BOIS SUISSE
Demandez du Bois Suisse.

Délai de livraison après réception de la commande: maximum 4 semaines

Pas de livraisons en juillet et août

Conditions :
- Paiement net à 30 jours, sur facture
- Le bois est déchargé en vrac devant votre domicile
- Livraison uniquement dans les communes membres de Forêts-Sarine

Nom:	Prénom:	Commande minimum 1 stère
Rue:	Localité:	Utilisez notre formulaire de commande en ligne ! www.forets-sarine.ch
Tél :	Portable:	Commande de bois de feu
Date:	Signature:	

Quantité	Longueur	Assortiments	Prix/stère	Livraison	Total CHF
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, **feuillus**, **sec**	155.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, **feuillus**, **sec**	130.00	livraison obligatoire	
stères	25/33/50 cm	Bois de feu en quartier, **résineux**, **sec**	135.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, **résineux**, **sec**	110.00	livraison obligatoire	
stères	1 m	Bois de feu en quartier, **feuillus**, vert	100.00	facultative	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, **feuillus**, vert (min 3 st./max 20 st.)	55.00	sur demande	
stères	4 - 6 m	Bois de feu rond, **résineux**, vert (min. 3 st./max 20 st.)	45.00	sur demande	
Total stères		**Total de la valeur du bois TTC**			
		TOTAL bois et forfait de livraison à domicile TTC			

Livraison à domicile		
1 stère	forfait	70.00
2 stères	forfait	75.00
3 stères	forfait	80.00
4 stères	forfait	120.00
5 stères	forfait	130.00
6 stères	forfait	140.00
7 stères	forfait	160.00
8 stères	forfait	170.00
9 stères	forfait	180.00
10 stères et +	par camion, en régie	

Pour en savoir plus sur les prestations de Forêts-Sarine, notamment sur le mobilier en bois :

IMPRESSUM

Annonces de sociétés locales

Toutes les sociétés sportives et culturelles locales peuvent insérer une publication gratuite dans le bulletin communal et/ou sur le site Internet de la commune dans le but d'annoncer un évènement par exemple.

Les contacts des sociétés locales culturelles et sportives, ainsi que des propositions de loisirs sur le territoire communal restent publiés de manière récurrente sur le site Internet de la commune mais ne le sont plus de manière systématique dans le bulletin communal, ceci afin de rendre sa ligne éditoriale plus moderne et vivante.

Annonces payantes

Les associations à but lucratif, les commerçants et les artisans **locaux** ont la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 10.-
Annonce au format A5	CHF 20.-
Annonce au format A4	CHF 50.-

Les annonceurs **extérieurs** ont également la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, pour autant que la place le permette (priorité aux annonceurs locaux), selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture) :

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 20.-
Annonce au format A5	CHF 40.-
Annonce au format A4	CHF 100.-

Prochaine édition

La prochaine édition du bulletin communal paraîtra au printemps 2024.

Toutes les demandes d'annonces doivent être transmises au secrétariat communal, commune@bois-damont.ch, **jusqu'au lundi 8 avril 2024** (dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer au format .png ou .jpg.



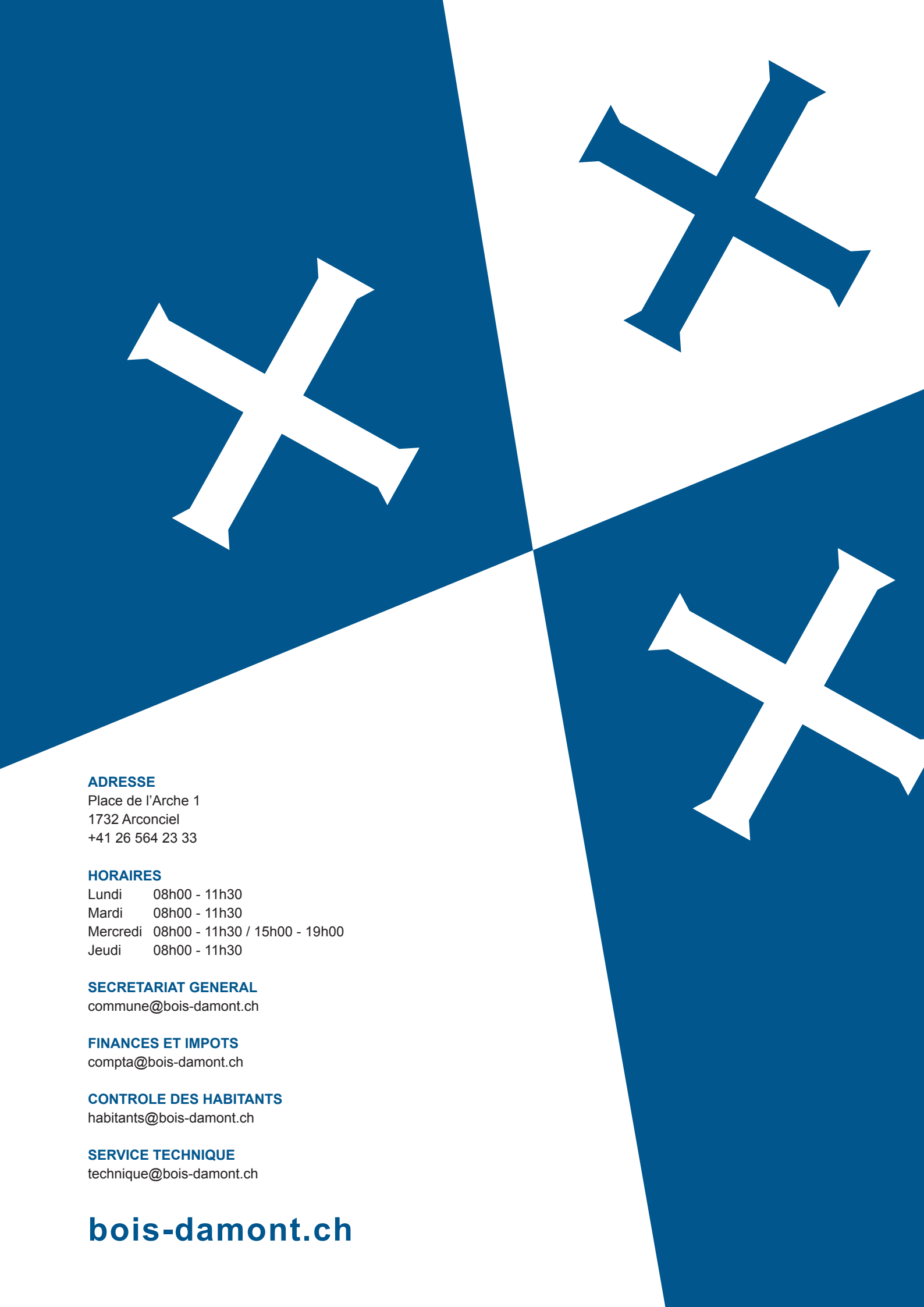
Max massage

- Massage détente
- Massage sportif
- Massage thérapeutique
- Kinésiotaping

Agréé ASCA et RME

078 658 34 67

Max Muntwyler,
Le Coquier 9, 1731 Ependes



ADRESSE
Place de l'Arche 1
1732 Arconciel
+41 26 564 23 33

HORAIRES

Lundi	08h00 - 11h30
Mardi	08h00 - 11h30
Mercredi	08h00 - 11h30 / 15h00 - 19h00
Jeudi	08h00 - 11h30

SECRETARIAT GENERAL
commune@bois-damont.ch

FINANCES ET IMPOTS
compta@bois-damont.ch

CONTROLE DES HABITANTS
habitants@bois-damont.ch

SERVICE TECHNIQUE
technique@bois-damont.ch

bois-damont.ch